

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Toulouse, le 21 Janvier 1983
CT/GEPAN- N°00004

Note Technique N° 14

MINI - ENQUETES EN 1981 ET 1982



Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés

ISSN : 0750-6694

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. - ENQUETE 81/03 (19.01.81)
2. - ENQUETE 81/05 (01.04.81)
3. - ENQUETE 81/08 (01.11.81)
4. - ENQUETE 81/06 (AVRIL à OCTOBRE 81)
5. - ENQUETE 82/01 (03.01.82)
6. - ENQUETE 82/02 (23.02.82)
7. - ENQUETE 82/03 (02.03.82)
8. - ENQUETE 82/04 (03.05.82)
9. - ENQUETE 82/05 (07.11.81)

INTRODUCTION

Ce document présente un ensemble de cas couvrant une période de deux ans et intitulés "mini-enquêtes", qui ont fait l'objet d'interventions du GEPAN.

Les évènements qui sont rapportés concernent des observations de phénomènes aérospatiaux non reconnus sur le moment, et qui, pour la plupart, ont déclenché des réactions de surprise chez les témoins concernés. Ceux-ci ont alerté les services de Gendarmerie ou de Police Municipales qui, ne pouvant répondre à leurs interrogations, ou ne disposant pas de moyens d'analyses suffisants, ont alerté le GEPAN.

Avec un peu de recul, en collectant d'autres informations sur place, dans la presse, par des appels à témoins, les services locaux trouvaient certains éléments de réponse. Mais, bien souvent, il a fallu procéder à un travail d'analyse a posteriori au CNES sur les données complémentaires collectées par nos soins.

Ce n'est qu'ensuite qu'il est devenu possible de proposer l'hypothèse la plus vraisemblable correspondant au cas étudié.

Nos interventions ont ainsi donné lieu à la rédaction de neuf de ces "mini-enquêtes" en 1981 et 1982.

- **AVERTISSEMENT** - Conformément aux règles de discrétion adoptées par le GEPAN, toutes ces "mini-enquêtes" font l'objet d'une banalisation des noms des témoins et lieux concernés.

1. - ENQUETE 81/03 – OBSERVATION DU 19 JANVIER 1981

SOMMAIRE :

1. - PRÉSENTATION DU CAS
2. - PREMIERS TÉMOIGNAGES
3. - APPEL DU COMMISSARIAT CENTRAL DE V6
4. - INTERVENTION DU GEPAN
5. - LOCALISATION DU PHENOMENE
6. - DÉROULEMENT DE L'ENQUETE
7. - DISCUSSIONS
 - EFFETS SONORES
 - SOURCES LUMINEUSES
8. - REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
 - DÉCLENCHEMENT DE L'ENQUETE
 - RÉACTION DE LA POPULATION
9. - DOCUMENTS ANNEXES
 - PROCÈS-VERBAUX DU COMMISSARIAT DE V1
 - COUPURES DE PRESSE

1. - PRÉSENTATION DU CAS

Le 19 janvier 1981 à 14 H 30, le GEPAN est appelé par le commissariat central de V6 qui signale l'observation d'une lueur accompagnée d'un fort bruit, dans la nuit du 18 au 19 janvier 1981, au-dessus de la région de l'Etang de V7. (voir figure 1) Des témoins ont alerté immédiatement les commissariats de police des localités de V7, V1, V2 et V5. Une patrouille du commissariat de V1 a été rapidement dépêchée sur les lieux et a pu ainsi, en compagnie d'un témoin, observer le phénomène.

2. - PREMIERS TÉMOIGNAGES

Le 19 janvier 1981, le commissariat de V1 reçoit vers 3 heures du matin un appel émanant d'une personne qui a été réveillée en sursaut par un grondement sourd, accompagné d'une forte lueur. Au moment de l'appel le phénomène se manifeste encore, ce qui incite le commissariat à dépêcher une patrouille sur les lieux. De nombreux autres appels téléphoniques leur parviennent également. Plusieurs autres commissariats situés dans des localités avoisinantes (V2, V5, V7) sont eux aussi alertés.

La patrouille de police du commissariat de V1 se rend sur les lieux pour rencontrer un témoin, Monsieur LUCIEN, gardien de nuit dans une entreprise locale. Celui-ci indique à cette Brigade avoir aperçu un OVNI qui se déplaçait dans le ciel et leur précise qu'il a photographié l'événement.

Les gardiens de la paix entendent alors un bruit intense, sourd, qui provient des abords de l'Etang V7. Au bout de quelques minutes, une lueur embrase le ciel et le bruit sourd s'interrompt brutalement. Ils regagnent le commissariat après avoir invité Monsieur LUCIEN à venir déposer son témoignage et lui avoir demandé de leur confier le film photographique pour le développer (voir rapport de la patrouille en annexe).

3. - L'APPEL DU COMMISSARIAT CENTRAL DE V6

Le commissariat central de V6 nous informe qu'il a reçu de nombreux appels en provenance des localités proches de l'Etang V7. En particulier l'appel du commissariat de V1, où la brigade en patrouille a été témoin du phénomène, a suscité la décision de prendre contact avec le GEPAN.

4. - L'INTERVENTION DU GEPAN

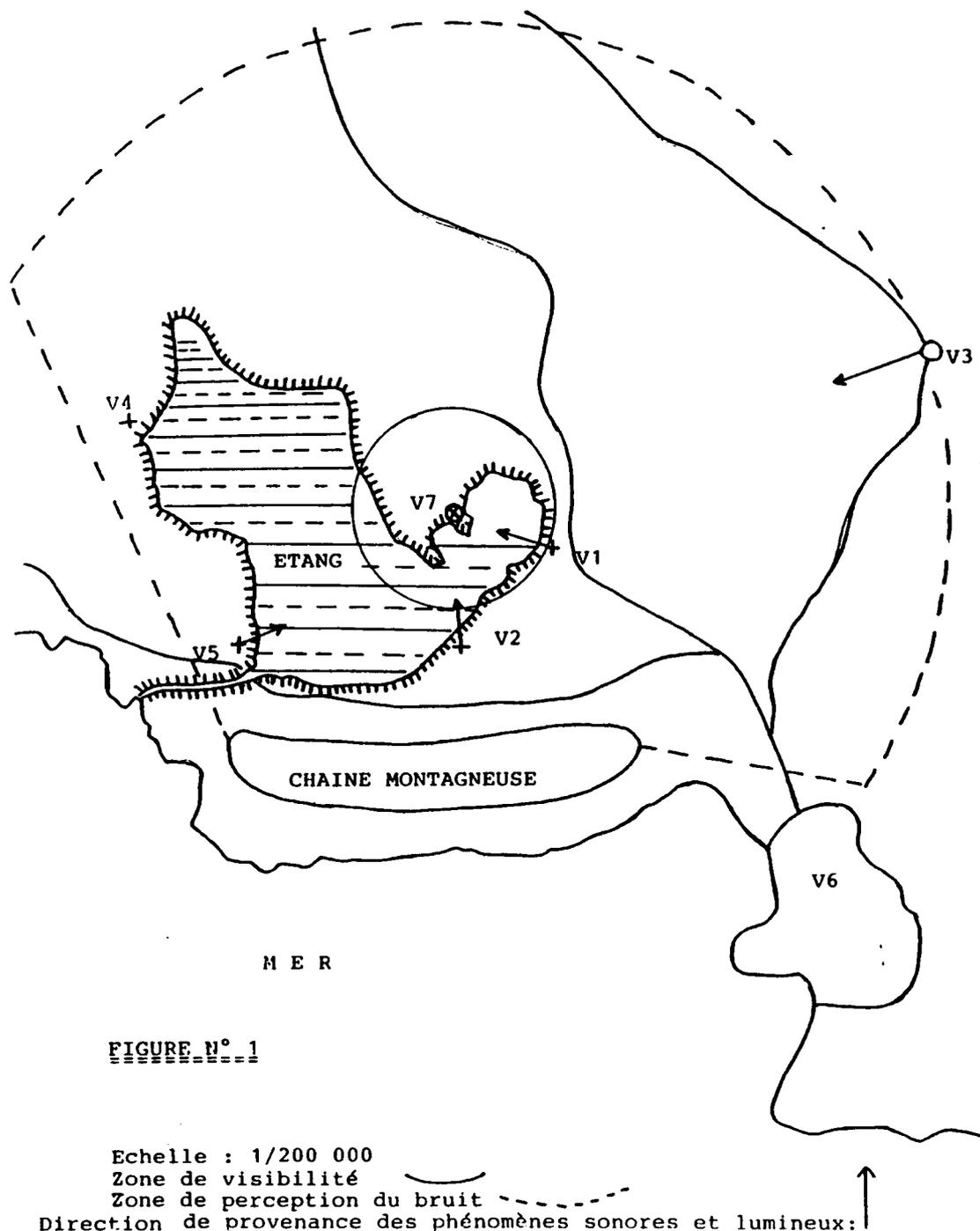
Nous nous mettons immédiatement en relation avec le commissariat de V1 qui nous confirme les éléments d'informations fournis par le commissariat de V7. L'inspecteur de service ne peut, dans l'immédiat, nous mettre en rapport avec les agents qui ont constaté les faits la veille au soir, car ceux-ci ne sont pas en service : Leur témoignage a été enregistré (voir procès verbal), l'enquête est en cours et de nombreux témoignages ont été recueillis, en particulier celui de Monsieur LUCIEN.

Les premiers éléments de l'enquête à partir des témoignages montrent une grande concordance dans la description des effets perçus (notamment les effets sonores).

5. - LOCALISATION DU PHÉNOMÈNE

La plupart des directions d'observation, indiquées par les témoins se recoupent sur un endroit particulier. Il s'agirait en l'occurrence de la zone industrielle bordant l'Etang V7. Les appels des témoins les plus éloignés de cette zone proviennent de la ville de V3 située à plus de 20 kilomètres. Par contre aucun témoignage n'a été enregistré de village situé derrière le dénivelé créé par une petite barrière rocheuse, à moins de 10 kilomètres au Sud de l'Etang.

Sur une carte nous avons précisé les diverses localités ainsi que la zone couverte par le bruit, et les directions d'observation des phénomènes lumineux et sonores.



6. - DÉROULEMENT DE L'ENQUETE

Dès le matin du 19 janvier le commissariat de la commune de V1 entreprend l'enquête. Les données fournies par Monsieur LUCIEN et par la patrouille font état d'une lueur très vive et d'un bruit sourd très intense, provenant de la direction d'un complexe pétrochimique, de l'autre côté de l'Etang V7.

L'inspecteur chargé de l'enquête prend contact directement auprès des services de sécurité de l'usine de raffinage des produits pétroliers pour les avertir des nombreux témoignages reçus durant la nuit précédente, mais aussi pour leur demander s'ils ne seraient pas à l'origine de ces manifestations importantes et inhabituelles. La personne jointe indique à l'inspecteur qu'un incident s'est effectivement produit durant la nuit dans une unité de cracking. Par ailleurs, il précise que l'ingénieur de sécurité fera une déclaration suivie d'un communiqué de presse.

Aussitôt après le commissariat de V1 nous appelle pour nous donner les premiers résultats de son enquête tout en nous communiquant les coordonnées de l'usine.

A 16 h le même jour, le GEPAN appelle l'usine pétrochimique de V7. C'est l'ingénieur de sécurité qui répond et nous informe sur les événements qui se sont déroulés dans le courant de la nuit précédente.

En premier lieu il précise qu'il a tenu à rassurer la population locale en diffusant un communiqué de presse (qui en fait ne sera diffusé que le lendemain matin) à tous les quotidiens régionaux. Ensuite, il nous confirme que les effets perçus par les diverses personnes qui sont allées témoigner dans les commissariats des agglomérations alentours sont bien ceux provoqués par une unité nouvelle de cracking.

Dans le cadre du démarrage de cette nouvelle unité, des essais ont été enregistrés et, cette nuit là, une procédure classique a été appliquée. Cette unité de production est composée d'une torche basse, qui est une espèce de réservoir ouvert, capable de brûler 50 tonnes/heure d'hydrocarbures sans émission lumineuse. Pour éviter cette émission lumineuse (par brûlage) la torche basse est assortie d'une torchère haute de 130 mètres servant à l'évacuation des gaz (par brûlage) atmosphérique. Les tonnages sont beaucoup plus importants, de l'ordre de 150 tonnes/heure et peuvent aller jusqu'à 300 tonnes/heure.

Cette nuit-là, lors du démarrage, au cours du cycle d'émission des gaz, pendant l'opération de transfert de la torche haute vers la basse (sans émission lumineuse) les techniciens sont tombés sur un régime critique qui a engendré l'émission d'infrasons de forte amplitude qui ont été perçus sur le pourtour de l'Etang V7.

Ce sont ces infrasons qui ont fait vibrer un certain nombre de vitres. A ce moment aucune lueur n'était visible. Les techniciens ont alors "by-passé", transféré, le régime vers la torche haute qui a immédiatement embrasé le ciel d'une flamme orange. Les vibrations n'étaient plus perçues à ce moment. C'est cette opération de transfert d'une torche sur l'autre qui permet d'évacuer d'aussi grandes quantités d'hydrocarbures impropres à la consommation.

Un deuxième essai a été effectué quelques minutes après en repassant sur la torche basse et le même niveau d'impulsions a été émis. La durée totale du phénomène transitoire a été évaluée aux environs de 20 minutes. (Il n'existe en Europe qu'une seule installation similaire en service. Les mêmes effets lors de sa mise en route ont été relevés au-delà d'un certain seuil) . Un communiqué de presse a été adressé aux journaux locaux pour avertir la

population sur la nature des événements, mais aussi pour rassurer celle-ci car il n'y a aucun danger réel dans ce genre d'opération couramment pratiquée dans une usine pétrochimique.

7. - DISCUSSION

LE PHÉNOMÈNE SONORE

On peut noter à ce sujet que le bruit est l'élément qui a suscité les nombreux appels (plusieurs dizaines, dans les divers commissariats de police). Ce bruit a été perçu par la population comme un grondement sourd, fort, qui faisait vibrer les vitres des maisons.

Ce phénomène sonore est expliqué par le responsable de la sécurité qui signale que la torche basse émet un train d'ondes dans une gamme de basse fréquence située dans les infrasons. La conséquence en a été un phénomène de résonance avec les vitres des habitations qui ont alors vibré fortement.

Ceci est exceptionnel d'autant que l'émission d'infrasons s'est propagée dans un rayon de 20 kilomètres, seule la partie protégée par la colline rocheuse a été épargnée.

LA SOURCE LUMINEUSE

Celle-ci issue de la torchère haute peut s'élever sur plusieurs dizaines de mètres de hauteur. Elle n'a été observée pratiquement que d'une seule commune V1 (située en face de la raffinerie) où se trouvaient Monsieur LUCIEN et les policiers en patrouille. Cependant, son intensité était telle que la lueur a provoqué une grande tâche diffuse illuminant très fortement le ciel, on peut même dire "embrasé" tout le complexe pétrochimique.

8. - REMARQUES COMPLEMENTAIRES

DÉCLENCHEMENT DE L'ENQUETE

Si nous reprenons les événements, en particulier le témoignage de Monsieur LUCIEN, nous constatons que le démarrage de l'enquête est consécutif au comportement de celui-ci.

Brusquement réveillé par le bruit, puis observant la forte lueur, il utilise le terme d'OVNI dans son appel au Commissariat. Aux agents de police dépêchés sur les lieux la lueur paraît tout à fait normale, ce qui l'est moins c'est le grondement sourd qui suit l'extinction de cette lueur. C'est justement la phase critique "by-pass" entre les deux torchères à laquelle assistent les policiers. Ils ne le savent pas et sont très certainement influencés par les propos de Monsieur LUCIEN qui considère que ces événements sont d'un ordre beaucoup plus extraordinaire qu'un banc d'essais de torchère.

Dès que la patrouille est rentrée au commissariat les agents ont fait un premier rapport succinct dans lequel ils signalent *l'observation d'un OVNI* par Monsieur LUCIEN (voir annexe).

Le commissaire chargé du dossier le lendemain matin transmet l'information en ces termes au GEPAN. Nous n'aurions sans doute pas eu connaissance de cette affaire si Monsieur LUCIEN n'avait fait cet amalgame et provoqué l'intervention de la police.

RÉACTION DE LA POPULATION

Peu de personnes ont perçu le phénomène dans toute sa dimension, sonore et lumineuse, tout juste quelques habitants de V1 éveillés à cette heure matinale (3 heures locales). Par contre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, ont perçu les effets de l'émission d'infrasons, qui ont fait trembler les vitres des maisons et provoqué des vibrations dans un rayon de plusieurs kilomètres.

La plupart de ces personnes ont immédiatement pensé à un tremblement de terre, d'autres au passage de poids lourds dans la rue.

Les commissariats voisins ont reçu de nombreux appels de personnes inquiètes qui voulaient savoir ce qui se passait. Des renseignements ont été demandés auprès des observatoires pour savoir si les sismographes avaient enregistré des secousses telluriques sur la région V6 (voir en annexe). Il a fallu, pour cette population, attendre deux jours pour connaître l'explication de ces événements.

9. - DOCUMENTS ANNEXES

PROCÈS-VERBAUX DU COMMISSARIAT DE POLICE DE V1

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE**

**COMMISSARIAT DE POLICE
DE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 1.8 -

le 10 Février 1981.

**LA COMMISSAIRE DE POLICE
Chef de la Circonscription de Police de**

à

Monsieur le DIRECTEUR Du Groupe d'Etudes des
Phénomènes Aérospatiaux non Identifiés du
Centre Spatial de TOULOUSE.

O B J E T - Lueurs et vibrations survenues dans la nuit
du 18 au 19 janvier 1981.

REFERENCES - Nos communications téléphoniques avec votre
service en date du 19 et 20/1/1981.

Dans la nuit du 18 au 19/1/1981 une lueur a
été vue dans le ciel et plus spécialement à hauteur des raffin
de SHELL à . Durant cette même nuit et au même moment des
vibrations et grondements ont été perçus dans les alentours de
et .

Très surpris par ce phénomène, Monsieur
Pierre, Gardien dans une entreprise à , avait fait
appel aux services de Police et déclarait-il avoir pris des pho
d'un certain O.V.N.I.

Sans aucun doute et d'après les témoignages
d'une patrouille de Police et des divers coups de téléphones
reçus dans les différents services de Police "des vibrations,
et g ondements" avaient été perçus cette nuit là.

Mais après enquête, nous apprenons que la
SHELL était en train de mettre en route une nouvelle usine et
des problèmes "de lancement" étaient survenus quant aux démarr
qui se situe sur la Plate-forme de

Monsieur Ingénieur des Mines
à , nous confirmait "qu'il était très au couu
des phénomènes actuels et que des solutions interviendraient
rapidement pour éviter la répétition des faits".

La presse locale a été également saisie de
cette affaire et pour votre information différentes coupures
de journaux sont annexées à la présente procédure.

Donc en conclusion et en ce qui nous concerne
il ne s'agit pas d'O.V.N.I. mais uniquement "d'une lueur faite
par la torchère de la nouvelle usine de , sur les nuag

LA COMMISSAIRE DE POLICE,

Mod. 8453

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
de la
POLICE NATIONALE

N° _____

AFFAIRE :

LUEUR dans le ciel de

OBJET :

Audition de Monsieur.....

PROCÈS-VERBAL - 1.10 -

L'AN mil neuf cent quatre vingt un le 19 Janvier
à dix huit heures

NOUS :

Inspecteur Divisionnaire,

Officier de Police Judiciaire en résidence à
Poursuivant notre enquête, te, -----
Rendons et entendons, Monsieur Patriek, né le
11 AOUT 1952 à GIRAUMONT, Gardien de la Paix au Commissariat
de Police de _____ lequel nous déclare :
Cette nuit j'étais de service, et nous avons reçu pour mission
de nous transporter au quartier du _____ à _____. En ce
qui me concerne, je tiens à dire que le ciel "était couvert". Il
y avait une lueur au dessus des nuages de couleur ORANGE,
"éclatante" et qui disparaissait au fur et à mesure. ---
J'ai senti un léger tremblement. Il s'agissait d'un bruit
dourd, comme un bruit Hélicoptère très largement amplifié.
J'ai vu une torchère qui brûlait sur _____
C'est tout ce que j'ai à dire. ---
Lecture faite par lui même persiste et digne avec nous l
présent procès-verbal. ---

L'Inspecteur Divisionnaire,



Membre DC 00 03 G Imp ST P P 40 001



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
de la
POLICE NATIONALE

N° _____

AFFAIRE :
UR DANS LE CIEL DE
et

OBJET :

claration de Monsieur...

PROCÈS-VERBAL - 1.11 -

L'AN mil neuf cent quatre vingt un le dix neuf janvier
à dix huit heures trente

NOUS :

Inspecteur Divisionnaire,

Officier de Police Judiciaire en résidence à _____
 — Poursuivant notre enquête, _____
 — Mandons et entendons, Monsieur Jean Pierre, n
 le 2 Février 1946 à _____, Gardien de la Paix au Commis
 sariat de Police de _____, lequel nous déclare :
 — Je reconnais avoir assisté à l'audition de mes copains.
 — En ce qui me concerne effectivement j'ai perçu des vibra
 tions, des bourdonnements, vers 3 Heures du matin. Nous
 étions au pont du _____ et j'ai été requis par un certain
 _____, qui me disait avoir photographié un OVNI. J'ai
 vu effectivement des lueurs dans le ciel, lueurs "qui augme
 taient et qui diminuaient". Pour ma part je pense qu'il
 s'agissait des torchères de _____. Je veux dire surtout
 qu'il s'agissait d'un phénomène pas coutumier. C'est la pre
 mière fois que je voyais une telle lueur dans le ciel. Cett
 lueur provenait de la direction des raffineries de _____.
 — En ce qui me concerne, je n'ai jamais vu d'OVNI. C'est
 ce que j'ai à dire. _____
 — Lecture faite par lui même persiste et signe avec nous
 le présent procès-verbal. _____

L'Inspecteur Divisionnaire,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
de la
POLICE NATIONALE

N° _____

AFFAIRE :
LUEUR DANS LE CIEL DE
6666

OBJET :
audition de Monsieur....

PROCÈS-VERBAL - 1.12 -

L'AN mil neuf cent quatre vingt un, dix neuf janvier
à dix neuf heures

NOUS :
Inspecteur Divisionnaire,

Officier de Police Judiciaire en résidence à _____

— Poursuivant notre enquête, —

— Mandons et entendons, Monsieur Pierre, né le 27 Avril 1954 à MONTREAL, Gardien, domicilié Ets Quarriet du _____ à _____ tel 89 93 19, lequel nous déclaire :

— Cette nuit, vers 3 Heures, j'étais au lit. J'ai entendu "un ronflement de moteur, comme des réacteurs d'avion avec des vibrations sur les fenêtres". Je me suis levé. Je suis sorti et j'ai vu une lueur ROSE dans le ciel au dessus de l'usine _____ où je suis employé. J'ai appelé mon épouse J'ai pris mon appareil à photo et j'ai tiré trois photos de cette lueur. Sans aucun doute pour moi c'est un OVNI. Je ne croyais pas à cette chose là mais depuis cette nuit j'y crois car sans aucun doute d'après moi c'est bien un OVNI. Cette lueur est restée immobile, donc sur place et toujours à hauteur des Ets _____ à _____. Je veux dire aussi que cette lueur "devonait très grande et très petite".

— S.I. Ce genre de chose et d'effet ne se passait pas au dessus de la raffinerie de _____. De l'endroit où je me trouvais cette nuit, je ne pouvais voir la raffinerie. En faisant 50 mètres environ, j'aperçois les cheminées, la raffinerie et les falaises des torchères. En ce qui me concerne, pour cette nuit il ne s'agissait pas de lueur provenant de la raffinerie. A mon avis il s'agissait d'un OVNI. Je veux dire aussi que j'ai fait les 50 mètres pour voir les cheminées de la raffinerie, j'y avais remarqué une petite flamme, mais lorsque les fonctionnaires de Police sont arrivés, j'ai remarqué qu'une flamme s'est amplifiée au dessus d'une cheminée et je veux dire aussi que le bruit disparaissait en même temps que le nuage. La lueur disparaissait dans les nuages et montait de plus en plus haut. Cette lueur est revenue par la suite vers nous et il y avait toujours des vibrations.

— C'est tout ce que je peux vous dire.

— Je reconnais que vous me faites savoir que je dois me mettre en rapport avec le service technique de SHELL et plus précisément avec monsieur _____

— Lecture faite par lui même persiste et signe avec nous le présent procès-verbal.

L'Inspecteur Divisionnaire,

Modèle 00 00 33 G Imp S.T.P.P. 40 001

.../..

COUPURES DE PRESSE

LES VIBRATIONS DE L'ÉTANG DE V₂ Ne pas vivre dans la psychose...

Depuis deux semaines, au rythme d'une manifestation tous les trois ou quatre jours environ, des phénomènes vibratoires suscitent quelque émoi dans la population de l'Étang de V₂, voire au-delà jusqu'à V₆ et dans les localités de son agglomération. Des lustres qui se mettent à bouger dans les salons, des vitres qui tremblent, des portes qui grincent sur leurs gongs, et le plancher qui semble se dérober : à en croire certains, pas de doute, on vient d'échapper à un tremblement de terre. Quand des sensations sont amplifiées par l'imagination, c'est la porte ouverte à toutes sortes de spéculation. L'inévitable vision de « lumières oranges » et d'une forme ressemblant « à un cigare », allusion aux soucoupes volantes, a même été perçue par des personnes dont il serait malveillant de douter de leur équilibre psychique.

Ces éléments physiques et objectifs, s'ils sont bien réels, ne relèvent pas d'une secousse tellurique. Une fois de plus, aucun sismographe de la région, ni celui de l'Institut du Globe à Strasbourg, n'a enregistré ces vibrations alarmistes. Notre région est située sur une ligne de fracture des... C'est un fait. Elle peut subir un tremblement de terre, disent les géologues, mais l'éventuel séisme peut aussi bien se produire ce matin que dans trois mois ou dans cinq cents ans. Il ne faut donc pas vivre dans la psychose. Attribuer un tir de mine ou le « bang » d'un avion supersonique aux ondes de choc d'un séisme est d'une part fantaisiste et irrationnel d'autre part, dans la mesure où un tel réflexe éveille des peurs ancestrales et des frayeurs incontrôlables.

Il y a quelques jours (le phénomène trouvait son explication : les vibrations étaient engendrées par la mise en service de la nouvelle usine de Shell-Chimie à l'Est V₂. Deux torches sont nécessaires au fonctionnement de cette usine de... une haute qui émet une flamme gigantesque et sa colonne de fumée, une basse sans flamme mais qui, plus évasée, permet l'évacuation de gaz inoffensif, de vapeur d'eau par exemple. On l'expliquait que c'est ce passage en force qui fait vibrer le métal du 4^e étage de ce système d'évacuation.

Un communiqué de la direction de Shell-Chimie corroborait cette version. On croyait les choses entendues, mais nouvelles sensations de vibrations lundi et mardi. Les mêmes que celles des semaines précédentes. Mais cette fois, un technicien de l'usine de... que nous avons pu joindre, hier matin, a réfuté les allégations concernant les vibrations, parce que la torche basse, explique-t-il, est arrêtée depuis deux semaines et la torche haute de 132 mètres (au-dessus du niveau de la mer) ne peut provoquer un tel phénomène.

Nous voilà donc avertis : pendant trois semaines à un mois, on verra s'élever de hautes flammes. En principe, personne ne doit éprouver le moindre malaise. Si malgré tout le phénomène vibratoire persiste, regardez bien autour de vous : c'est peut-être l'effet du marteau-piqueur. Une hypothèse aussi plausible que toutes celles qui ont été émises.

Séisme

A propos des vibrations et des fumées de l'étang de V₂

La Direction interdépartementale de l'industrie de nous communique :

Les habitants des communes voisines de l'étang de V₂ ont été incommodés depuis quelques jours par des phénomènes intermittents de vibrations et d'émissions de fumées.

Ces phénomènes sont liés au démarrage du nouveau vapocraqueur auquel procède actuellement la société Shell-Chimie sur la plate-forme de

Ces difficultés normales de mise en route inévitables pour une nouvelle unité industrielle de cette importance ont entraîné par moments le brûlage à la torche d'une quantité importante de produits.

Cette mesure exceptionnelle, qui ne porte en rien atteinte à la sécurité des personnes, ne correspond pas au régime normal de fonctionnement des installations, et les gênes occasionnées devraient s'estomper rapidement avec la mise au point de l'unité

N.D.L.R. — Interrogés au moment des faits, les responsables de l'information à ladite entreprise avaient formellement démenti toute responsabilité dans les phénomènes ressentis. Il eût été trop simple sans doute de nous fournir alors les explications ci-dessus...

Phénomènes polluants sur l'Étang - V₂

La direction interdépartementale de l'industrie de

communique : Les habitants des communes voisines de l'Étang - V₂ ont été incommodés depuis quelques jours par des phénomènes intermittents de vibrations et d'émissions de fumées.

Ces phénomènes sont liés au démarrage du nouveau vapocraqueur auquel procède actuellement la société Shell-Chimie sur la plate-forme de

Ces difficultés normales de mise en route inévitables pour une nouvelle unité industrielle de cette importance ont entraîné par moment le brûlage à la torche d'une quantité importante de produits.

Cette mesure exceptionnelle, qui ne porte en rien atteinte à la sécurité des personnes, ne correspond pas au régime normal de fonctionnement des installations, et les gênes occasionnées devraient s'estomper rapidement avec la mise au point de l'unité.

Vibrations à V₂ : Tout le monde avait raison !

V₅ (de notre rédaction régionale) — Tous les phénomènes qui ont intrigué certaines populations alentour de l'étang de V₂ sont bien engendrés par la mise en service de la nouvelle usine de Shell-Chimie à l'Est de V₂. Cette certitude acquise, nous avons eu la curiosité de savoir pourquoi et comment de telles manifestations intermittentes troublant la sérénité des riverains peuvent se produire.

TOUT D'ABORD, précisons que lorsque la direction de l'usine Shell, ou tout au moins le service interrogé, a répondu ne pas « être au courant », elle ne mentait pas. En effet, on sait maintenant que les vibrations émises par la torche basse du nouveau vapocraqueur sont d'une fréquence basse, donc inaudibles ou imperceptibles à proximité de leur source ! Répercutées à des dizaines de kilomètres dans l'éther, elles rencontrent des structures diverses. Si ces dernières sont de fréquence propre (autrement dit naturelle) correspondante, elles se mettent à vibrer à leur tour. C'est à cause de ce réflexe harmonique que les vitres, les lustres et

autres objets sont entrés en trépas certaines nuits.

DEUX TORCHES sont indispensables au bon fonctionnement d'une usine de ce type. Une haute qui flambe, une basse qui ne doit pas faire de flamme, mais qui, plus évasée, doit permettre l'évacuation de gaz inoffensif de vapeur d'eau par exemple. C'est ce passage en force qui fait vibrer le métal du 4^e étage de ce système d'évacuation. En période de démarrage et de réglage les incidents de fabrication sont légion et il faut sécuriser à tout prix. Le Service des Mines et non le P.P.P.I. concerné a confirmé les origines du phénomène. A la Shell, tant que l'on n'était pas certain des causes, on a préféré observer un certain comportement... à la « Normand »

Ce qui laissait la porte ouverte à toute interprétation erronée ou accessible. Pour l'heure, la torche basse est stoppée et les techniciens s'emploient à éviter le retour d'incidents, qui pour être absolument sans dangers, n'en ont pas moins surpris des gens très loin souvent de l'étang de

V₂

Samedi 24 Janvier 1981

2. - ENQUETE 81/05 – OBSERVATION DU 1ER AVRIL 1981

SOMMAIRE :

1. - PRESENTATION DU CAS
2. - LES DONNEES
3. - DEROULEMENT DE L'ENQUETE
 - DESCRIPTION DES TRACES
 - PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS
 - LES TEMOIGNAGES
 - ANALYSE DES ECHANTILLONS
4. - RESOLUTION DU CAS
5. - REMARQUES COMPLEMENTAIRES

1. - PRÉSENTATION DU CAS

Le 2 avril 1981, la brigade de gendarmerie de V2 informe le GEPAN de la découverte de traces curieuses et indéterminées dans un champ situé sur la commune de V1 (figure 1).

Aucun autre phénomène, qui ait pu être mis en relation avec ces traces, n'a été rapporté par voie de témoignage.

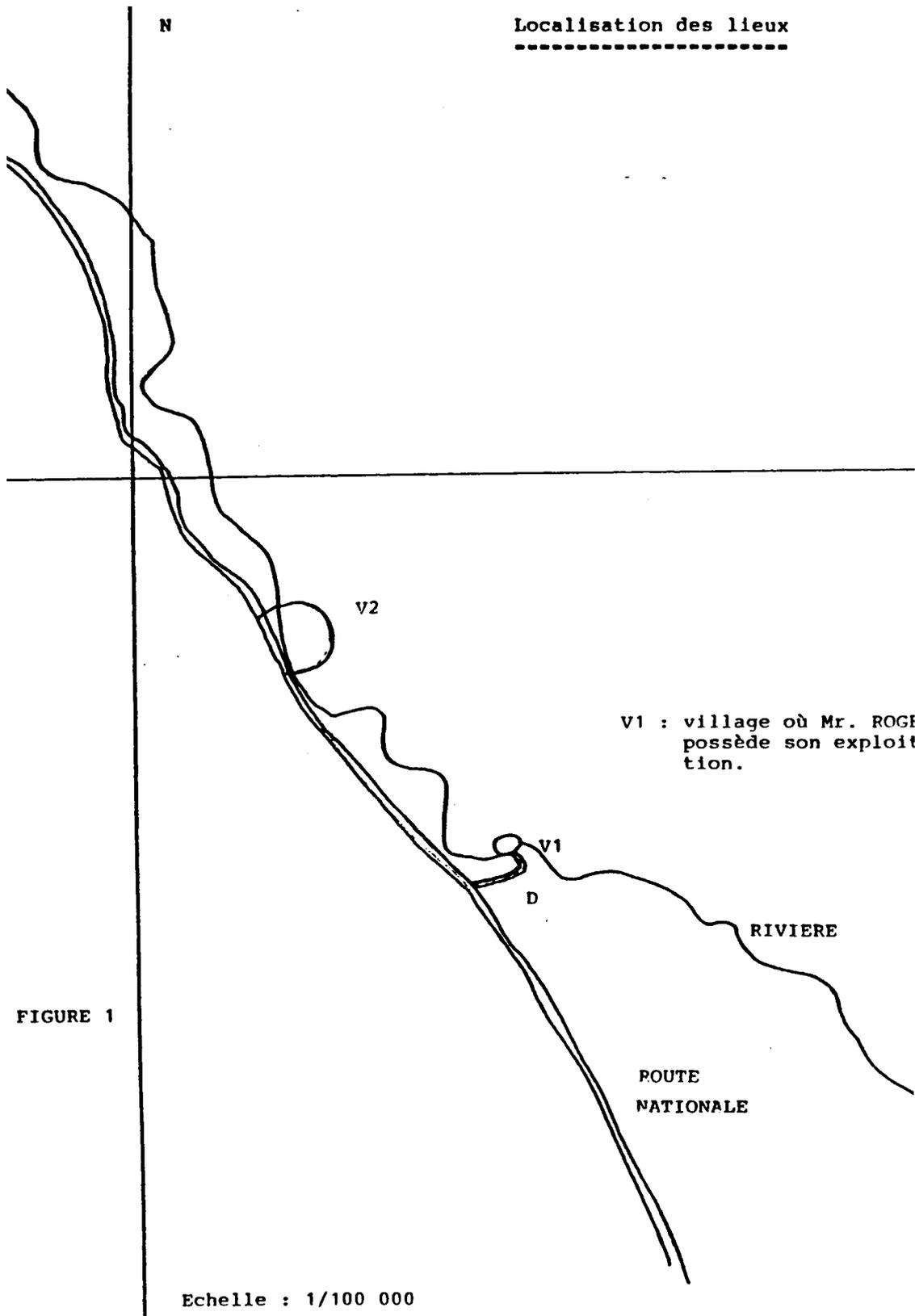


FIGURE 1

2. - LES DONNÉES

Monsieur Roger est agriculteur, marié, 42 ans ; il possède une petite propriété agricole qu'il exploite conjointement avec son fils. Celui-ci le matin du 1er avril 1981 découvre dans un pré, non loin de la ferme, une grande tâche claire qui n'y était pas la veille. Tous les deux alertent la gendarmerie de V2 qui se rend immédiatement sur les lieux et constatent les faits. Après ce constat, les gendarmes demandent aux habitants des lieux de faire une déposition sur cette découverte. Ensuite ils décident de protéger la zone suspecte et d'avertir le GEPAN, conformément à leurs instructions pour ce genre d'événements. De plus, ils prélèvent sur les lieux des échantillons de sol et de végétaux.

3. - DÉROULEMENT DE L'ENQUETE

La gendarmerie V2 réalise cette enquête en collectant l'information sous toutes ses formes (témoignages, description de la trace, collecte d'échantillons).

Le GEPAN est intervenu pour la transmission des prélèvements au laboratoire puis pour indiquer à la gendarmerie son opinion sur l'hypothèse envisageable au vu de tous ces éléments.

DESCRIPTION DE LA TRACE

Les gendarmes nous ont communiqué la description suivante des traces :

"forme circulaire d'un diamètre de 1,40 m environ avec une traînée de forme conique partant du cercle sur une longueur de 7,50 m. Cette trace se distingue, par rapport au milieu herbeux environnant, par une couleur jaune clair, sans qu'aucune empreinte ne figure sur le sol à l'intérieur de cette surface".

PRELEVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

Sur nos recommandations, les gendarmes V2 ont procédé à des prélèvements d'herbe qu'ils ont introduits dans des sachets. Trois sachets d'échantillons prélevés dans la zone de trace (voir schéma : endroits 1, 2 et 6), trois sachets d'échantillons en dehors de celle-ci (voir schéma : endroits 3, 4 et 5).

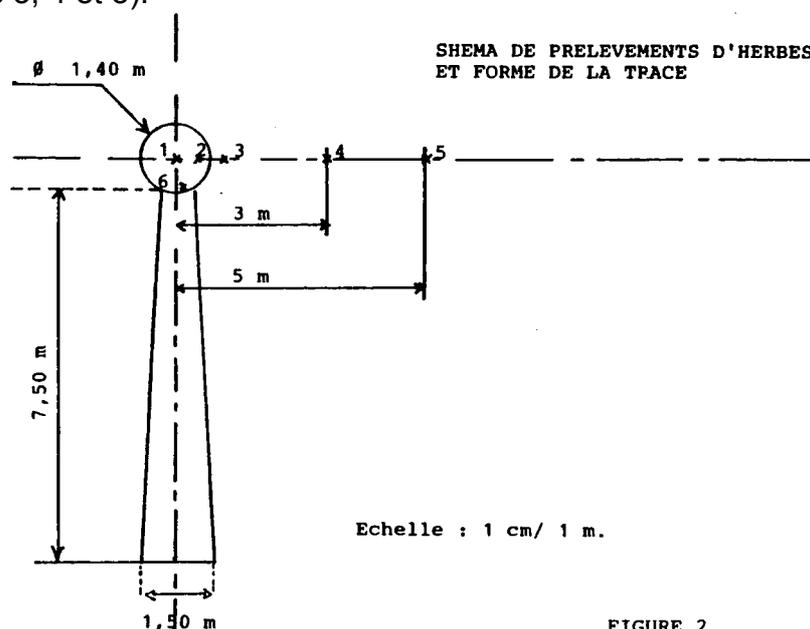


FIGURE 2

Les échantillons ont été transmis au GEPAN le jour même.

LES TEMOIGNAGES

L'enquête menée par les gendarmes auprès des témoins MM. Roger père et fils, eût lieu le jour même.

Ceux-ci ont déclaré aux gendarmes que cette tache jaune, dans le pré, a été vue le matin par M. Roger fils qui se rendait dans un champ voisin pour voir les bêtes (la parcelle où se situe la trace se trouvant juste derrière le corps de bâtiments de la ferme).

Les témoins indiquent aux gendarmes qu'ils n'ont pas fabriqué cette trace et qu'ils n'ont vu personne sur les lieux, ni avant ni après la découverte de celle-ci.

Selon eux, aucun engin (tracteur, voiture,...) n'a pu venir dans ce pré car l'accès en est très difficile et le terrain est pentu.

M. Roger fils précise aux gendarmes avoir entendu aboyer fortement les chiens de la ferme cette nuit-là, vers 23 heures. Le témoin ne s'est pas relevé pour voir de quoi il s'agissait car les aboiements n'ont duré que quelques instants.

ANALYSE DES ECHANTILLONS

Les échantillons d'herbe ont été immédiatement confiés au laboratoire de la SNEAP aux fins d'expertise et d'analyse.

Celui-ci fournit une réponse claire et sans équivoque sur la nature des perturbations subies par les herbes présentant un aspect jaune clair : les brins d'herbe contenus dans les sachets n° 1, 2, 3 et 6 sont altérés profondément : ils ont été brûlés par épandage d'un produit défoliant à base de chlorate.

Par exemple ce pourrait être un désherbant total couramment vendu dans le commerce.

4. - RÉOLUTION DU CAS

A la suite des divers éléments recueillis lors de cette enquête, la meilleure hypothèse serait celle d'une plaisanterie, d'un canular dont aurait été victime les agriculteurs de V1 ainsi que la gendarmerie de V2. On peut remarquer que la date du 1^{er} avril n'y est peut-être pas pour rien...

5. - REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Cette enquête sur la découverte d'une trace inattendue dans un champ par des agriculteurs a été dirigée vers le GEPAN pour deux raisons :

- Les Gendarmes interpellés par les témoins ont appliqué la procédure du livret gendarmique qui fait état d'une procédure à appliquer en cas de constat d'évènement de ce type, bien qu'il n'y a eu dans le comportement de ces témoins ou dans leurs discours aucune référence à des phénomènes OVNI.
- La brigade de Gendarmerie V2 avait un an auparavant apporté son concours au GEPAN en une autre occasion.

3. - ENQUETE 81/08 – OBSERVATION DU 1^{ER} NOVEMBRE 1981

SOMMAIRE :

1. - PRÉSENTATION DU CAS.
2. - DONNÉES RECUEILLIES.
3. - ANALYSE ET REMARQUES.
4. - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES.

1. - PRÉSENTATION DU CAS

Le 1^{er} novembre 1981 vers 11 h du matin, des gardiens de police en faction à un carrefour dans le centre de V1 sont témoins d'un phénomène aérien non identifié qui survole la ville.

De nombreux piétons s'arrêtent et regardent également en direction de cet étrange objet sombre.

Les policiers, dès leur retour au commissariat, engagent une procédure d'enquête et avertissent le GEPAN.

2. - DONNÉES RECUEILLIES

Le caractère spectaculaire de cette observation en plein centre d'une grande agglomération confirmée par la présence des agents de police urbaine, donne à ce cas un intérêt particulier.

Les informations furent communiquées au GEPAN quelques heures après la déclaration au commissariat, par téléphone suivi d'un télex.

16 h : 1^{er} telex :

OBJ : O V N I
 TXT
 LE 1.11.81 A 16H00 PERMANENCE POLICE URBAINE V1 SIGNALE
 APPARITION OBJET VOLANT NON IDENTIFIE VERS 11H00 CONSTATEE PAR DEUX
 PERSONNES AU CARREFOUR RUE / BD A V1 8ÈME STOP
 PATROUILLE POLICE DEPECHEE SUR LES LIEUX OBSERVE EGALEMENT OBJET
 DE 8 METRES DE LONG QUI RESTE STATIONNAIRE SUR QUARTIER PUIS DISPARAIT
 STOP PREMIERES CONSTATATIONS EFFECTUEES PAR POLICE V1 STOP
 PROCUREUR REPUBLIQUE AVISE DECIDE CONFIER ENQUETE A GENDARMERIE STOP.

PAGE DEUX NON PROTEGE RFFHV H0007
 GEPAN AVISE PAR POLICE V1 STOP ENQUETE EN COURS PAR BR
 V1 ET BT V1 STOP TOUR CONTROLE V2 CONSULTEE NE
 SIGNALE AUCUNE ANOMALIE MATINEE DU 1.11.81.
 BT

OBJET : O V N I
 TXT
 SUITE MESSAGE 2476/2 DU 1/11/81 STOP APPORTE PRECISIONS SUIVANTES :
 LE 1ER NOVEMBRE 81 A 11H18 OBJET VOLANT NON IDENTIFIE OBSERVE
 DANS LE CIEL DU V1 STOP PHENOMENES OBSERVES
 PAR DEUX TEMOINS OCULAIRES PUIS PAR 3 GARDIENS DU CORPS URBAIN DE
 V1 STOP OBJET FORME CYLINDRIQUE - FACE TANTOT FONCEE TANTOT
 CLAIRE PIVOTE SUR LUI-MEME D'AVANT EN ARRIERE-ALTITUDE ESTIMEE A
 1500 M STOP

PAGE 2 DE RFFHV H0002 3060722 NON PROTEGE
 EST RESTE UN MOMENT IMMOBILE PUIS S'EST DIRIGE VERS LA MER STOP
 CET OBJET N'EMET AUCUN BRUIT NI FUMEE NI LUEUR STOP N'EST PAS
 SUSCEPTIBLE DE S'IDENTIFIER A UN AVION OU A UN HELICOPTERE STOP UN
 DES TEMOINS A REMARQUE SUR L'UNE DES FACES TROIS ROUNDS ROUGES FIN.
 BT

Le commissaire, chargé de l'enquête, entreprend des recherches auprès des organismes de la circulation aérienne civile et militaire de la région.

Le 2/11/81 à 13 h : 2^{ème} télex :

OBJ : U V N 1

TXT

SUITE TO 2476/2 ET 2478/2 CIE DU 2.11.81 STOP SELON PREMIERS

RESULTATS ENQUETE ET ARTICLE PARU DANS QUOTIDIEN " L'AUBE "

DU LUNDI 2.11.81 IL S'AGIRAIT D'UN BALLON LACHE PAR DES ENFANTS

ET LIE A OPERATION PUBLICITAIRE.

BT

H0013

Le mobile volant, circulant la veille au-dessus de V1 est identifié. Le commissariat central averti par télex le GEPAN.

Le 3 novembre 1981:

Le GEPAN reçoit une lettre du commissariat central de V1 contenant des éléments d'information recueillis dans la presse locale.

Voir lettre ci-après.

3. - ANALYSE ET REMARQUES

Lors de cette enquête, le GEPAN n'est pas intervenu directement, il a été simple destinataire d'information. C'est le commissariat de police directement impliqué qui a étudié et pris en charge ce cas. On peut signaler l'efficacité et la rapidité de ces services pour découvrir qu'il s'agissait en fait d'une plaisanterie ou plus exactement d'un jeu d'enfants.

Le gadget :

Le ballon, noir flottant à faible altitude au-dessus de la ville, a, bien entendu, attiré les regards. Cependant du sol, on ne pouvait distinguer de signes distinctifs, comme certains dirigeables ayant un thème publicitaire qui ornent les flancs de leur enveloppe.

En fait, il s'agit d'un journal pour enfants qui a pour habitude d'offrir à ses lecteurs, chaque semaine, un "gadget". Ce journal édite en supplément de temps en temps des numéros spéciaux uniquement composés d'un "gadget".

Des enfants d'un ensemble immobilier de V1 ont acheté ce "gadget", ont procédé le 1^{er} novembre 1981 à sa réalisation puis à son lâcher.

La réaction de surprise passée, l'impact publicitaire a été important, la presse régionale relatant longuement l'évènement en accordant plusieurs articles ponctués de photographies des enfants (voir article presse ci-après).

Le ballon :

La société de distribution du journal "gadget" a amicalement mis à notre disposition le numéro spécial en question (voir ci-après). Il ne semble pas que ce ballon puisse être utilisable partout et à toutes époques. Des conditions météorologiques particulières sont en effet nécessaires pour permettre l'envol de ce ballon.

Les régions du Midi de la France conviennent en tout cas pour ces lâchers de ballon, ensoleillement maximum et température élevée. A cause du principe retenu, absorption par un corps noir (film plastique polyéthylène) du rayonnement solaire qui dilate les gaz contenues dans l'enveloppe du ballon, celui-ci s'élève par ses propres moyens.

Dans le cas présent, le fil, reliant le ballon au sol, s'est rompu et il a dérivé pendant plusieurs dizaines de minutes, porté par les vents.

Le titre retenu par un journal est tout à fait évocateur de l'impact ou de l'effet provoqué par ce ballon auprès de la population.

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE**

06 NOV. 1981

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 3.4 -

V1, le 3 novembre 1981

**Le Commissaire de Police
Chargé de V1**

**à l'attention de Mr VELASCO
C.N.E.S. - C.E.P.A.N.
TOULOUSE**

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les coupures de presse relatives à l'apparition d'un O. V. N. I. le 1er novembre 1981 au-dessus de V1

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Commissaire de Police





L'OVNI de

v1

identifié

**C'était un
jeu d'enfants
un cigare
gonflable
de 2 mètres
diffusé avec
un illustré**

**L'APPARITION D'UN
OVNI dimanche dans le
ciel v1 - appa-
rition dont nous nous
sommes fait largement
l'écho hier dans notre
dernière édition - a
trouvé son explication.
L'objet que des dizai-
nes de témoins avaient
aperçu, et qui devait
justifier un très sérieux
rapport de police,
n'était rien d'autre
qu'un gadget récupéré
par des enfants avec un
illustré et lancé mali-
cieusement du haut de
l'immeuble**

**Un joli pied-de-nez à la
barbe des adultes... et
une bonne partie de ri-
golade entre copains.**

**UN GÉANT DE
TROIS MÈTRES DE LONG**



L'O.V.N.I. SOLAIRE

- Il s'élève à plus de 3 000 mètres grâce à l'énergie solaire
- Un guide détaillé
- La merveilleuse histoire des ballons
- Deux histoires :

TOUT EN COULEUR

**et son
gadgets**

211 HS 2 06 181 00] 1977 - 1978 - 500 p. - 6 HS - Espagne 350 Ptas.

Le plus grand gadget réalisé jusqu'ici !

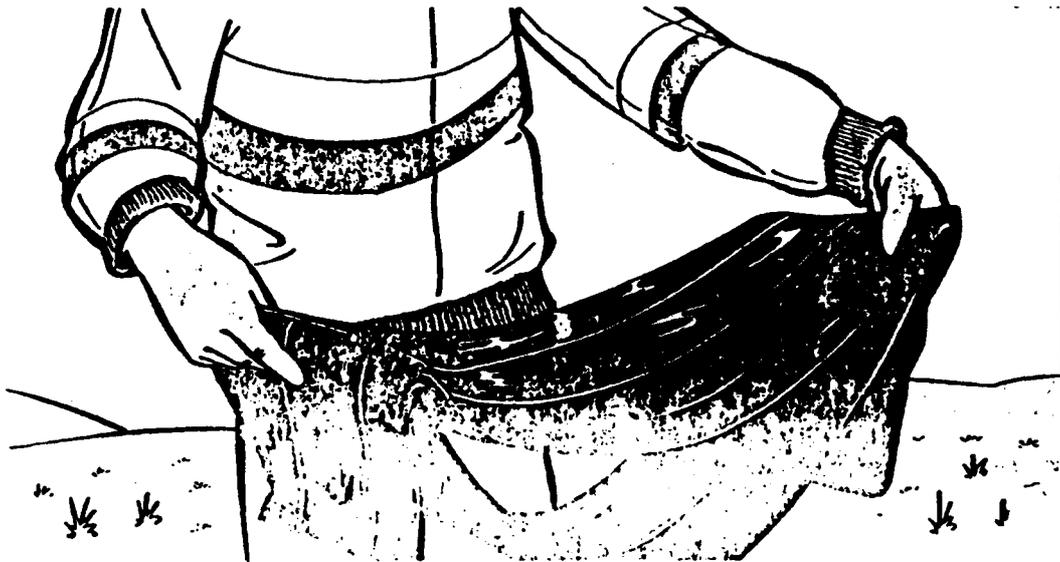
longueur 3 m, circonférence 2 m,
diamètre 0,70 m.

Le secret de ton dirigeable solaire.

Le secret de ton dirigeable solaire est dans son enveloppe noire. Elle est extrêmement légère, grâce à une épaisseur de 5/1 000^e de mm. Il faudrait 200 feuilles pour faire 1 millimètre ! Exposée au soleil, et grâce à sa couleur foncée, l'air qu'elle contient se réchauffe particulièrement vite. Comme l'air chaud est plus léger que l'air froid, ton gadget, tel un vrai ballon solaire, s'élève silencieusement dans les airs.

Pour faire décoller ton dirigeable solaire.

Tu verras, tu feras sensation avec ton dirigeable solaire ! Mais avant toute chose, lis très attentivement les instructions ci-après. Et n'oublie pas : pour faire décoller ton aéronef, il faut absolument du soleil. Plus il est chaud, mieux il montera !



Attention en dépliant ton dirigeable. Il est possible que les différentes couches de l'enveloppe se collent les unes aux autres. Sépare-les soigneusement avec

le plat de la main. En aucun cas il ne faut employer un objet pointu ou coupant. Tu risquerais d'endommager l'enveloppe. Prends ton temps pour le déplier.

4 - ENQUETE 81/06 – OBSERVATIONS d'Avril à Octobre 1981

SOMMAIRE :

1. - PRÉSENTATION DU PROBLÈME
2. - DONNÉES RECUEILLIES
 - LES PREMIERS APPELS
 - UN TÉMOIGNAGE PARMIS TANT D'AUTRES
 - AUTRE EXEMPLE
3. - RECHERCHES D'HYPOTHÈSES
4. - ENQUETES BIBLIOGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES
 - LA LETTRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
 - LES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES LUMINEUX
 - LA SOCIÉTÉ HOLDUP
5. - DISCUSSION

1. - PRÉSENTATION DU CAS

Des habitants de la région de V1 appellent le GEPAN à différentes reprises entre les mois d'Avril et d'Octobre de 1981 pour faire part de leur étonnement face à d'étranges phénomènes lumineux survenus certains soirs au-dessus de V1. Le lendemain de ces manifestations nous recevons de nombreux témoignages. Aucun service officiel (police, circulation aérienne) ne peut nous renseigner sur la nature de ces phénomènes...

2. - DONNÉES RECUEILLIES

Les événements relatés étalent sur plusieurs mois mais au cours de cette période, aucune personne n'est allée à la Gendarmerie ou à un Commissariat de Police faire enregistrer son témoignage.

Cependant, lorsqu'un observateur ne pouvait obtenir une réponse satisfaisante par lui-même ou de la part de son entourage, il s'adressait parfois au GEPAN par téléphone.

C'est ainsi que le lendemain de la première apparition de ces manifestations lumineuses dans le ciel de V1, nous avons reçu près de 10 appels de particuliers.

Les médias ont peu parlé de ces événements qui, pourtant, se sont déroulés à trois reprises, sur plusieurs mois.

Un journal du soir en a fait état, indiquant dans un court article qu'il s'agissait des lumières d'une grande fête foraine installée en périphérie de V1.

- Les premiers appels

Au mois d'avril 1981, plusieurs personnes habitant dans la région Est de V1 (V2, V3) et de la D1, portent à notre connaissance qu'ils ont aperçu dans le ciel des tâches lumineuses décrivant des cercles. Ces lueurs blanches étaient intenses et disparaissaient par intermittence.

- Un témoignage parmi tant d'autres

Monsieur Charles habite V4 dans le D2.

"J'étais chez moi en compagnie de mon épouse et nous regardions le film à la télévision. Après celui-ci vers 22H30, je suis sorti dans la rue et j'ai aperçu dans le ciel d'ouest en est huit luminosités... Elles décrivaient des cercles, s'arrêtaient et redémarraient, disparaissaient de temps en temps.

Cela a duré environ 1/2 heure. C'était très très rapide. La couleur était blanche, blanc vaporeux. Ils étaient parfois au-dessous ou à l'intérieur des nuages, les nuages étaient très visibles et le ciel était en partie visible. Les mouvements étaient circulaires et par vagues. Les lumières étaient inclinées d'ouest en est et tournaient autour d'un axe. Tout s'est arrêté au bout d'une demi-heure. Mon voisin a été témoin du même phénomène.

Le lendemain, on a essayé de savoir ce que ça pouvait être, on a téléphoné à l'Observatoire de V5, ils ne savaient pas et nous ont dirigés vers vous. Ils nous ont dit que d'autres personnes avaient appelé en particulier du nord de V1 et de V6".

Ce témoignage est un exemple parmi les nombreux autres que nous avons recueillis au cours de la période où le phénomène s'est manifesté, à trois reprises : début avril, première

semaine de juin, et fin septembre. Chaque fois les mêmes faits se reproduisaient plus ou moins longuement ; dès le lendemain, nous parvenaient des appels de témoins surpris qui cherchaient et espéraient une réponse à leurs interrogations.

- Autre témoignage

Cet autre témoignage est à cet égard intéressant car il correspond à des attentes beaucoup plus fortes que la majeure partie des témoins.

Après avoir longuement hésité à nous joindre, désirant garder l'anonymat, cette personne nous a téléphoné son témoignage.

Enregistrement :

"J'ai observé des boules lumineuses, c'était extraordinaire, je pense que nous avons affaire à un phénomène inconnu de nous. Je suis particulièrement touché par cette observation car j'ai eu une expérience à 20 ans, j'ai rencontré des êtres surnaturels..."

C'est un point d'interrogation ces lumières, je pense qu'il s'agissait d'OVNI et que nous pouvions communiquer avec les extraterrestres. Ces objets m'obsèdent, le ciel me passionne, l'astronomie, l'astrologie et j'ai eu une expérience notamment mes contacts à partir de lectures bibliques..."

J'ai observé des OVNI et je ne demande qu'à aider l'humanité et je souhaite que le GEPAN prenne mon cas en compte..."

Ce genre de témoignage, assez exceptionnel, ne touche qu'une infime minorité de personnes. Il nous parvient en général directement sans passer par l'intermédiaire des gendarmeries ou de tout autre organisme officiel.

Il est intéressant de noter que cette personne ne s'attache, à aucun moment, à la description des phénomènes, ni ne s'interroge sur les faits observés. Au contraire, le témoin a une certitude sur sa vision et reste cantonné à cette idée.

3. - RECHERCHE D'HYPOTHÈSES

La répétition des faits, la description à peu près identique des phénomènes lumineux par les différents témoins, leur localisation approximative, nous ont conduits à envisager deux sortes d'événements :

- des engins munis de phares (avions ou hélicoptères) volant en dessous des nuages et décrivant des figures circulaires ;
- des faisceaux lumineux partant du sol et éclairant le ciel.

Nos premières investigations se sont orientées vers des autorités administratives régissant la circulation aérienne autour de V1 pour connaître les conditions de survol. Il nous a été répondu qu'en principe la circulation aérienne est interdite au-dessus de V1 sauf autorisation exceptionnelle.

L'enquête se poursuit auprès de la gendarmerie et de la police. A V1, comme dans de nombreuses villes, la gendarmerie n'est pas chargée de la sécurité civile, ce sont

les polices municipales qui remplissent ce rôle.

Ces autorités nous indiquent qu'elles ont eu connaissance de ces manifestations à plusieurs reprises, mais qu'elles n'en connaissent ni l'origine ni le fonctionnement.

Nous nous adressons aussi à une exposition scientifique permanente, des personnes s'étant adressées à cet organisme après avoir observé les lueurs dans le ciel.

Le responsable du secteur astronomie, analysant les événements, pense qu'il pourrait s'agir de faisceaux lumineux dirigés à partir du sol vers les nuages. Il nous précise que cette hypothèse est la plus vraisemblable compte tenu des descriptions qu'il a recueillies auprès des témoins. C'est cette voie qu'il faudra explorer, pense-t-il, mais il n'a pu la poursuivre plus avant.

4. - ENQUÊTES BIBLIOGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

- La lettre des sciences et techniques :

Un article intitulé "voulez-vous écrire sur les nuages ?" de la revue "la lettre des sciences et techniques" n° 24 devait nous mener dans la bonne direction.

En effet, cet article informe sur les possibilités de réaliser des images à longue distance, en particulier sur les nuages :

16.
ILE-DE-FRANCE :
voulez-vous écrire
sur les nuages?



Ecrire ou dessiner, c'est ce que propose Techno 2000. Plusieurs systèmes de projection laser sont déjà exploités par des publicitaires ou des organisateurs de fête : mais leur principe de balayage limite leurs possibilités. Techno 2000 a l'idée d'employer un cristal d'oxyde de telure, défecteur acousto-optique, qui forme un réseau de diffraction capable de moduler le faisceau. D'où la possibilité de projeter des lettres ou des images. 1 mm² de section de cristal est capable de moduler plus de 15 W lumineux. On peut en programmant l'image sur une table numérique, projeter sur un écran ou sur un nuage ce que l'on désire. Avec l'avantage de travailler en temps réel. D'où des applications envisagées en publicité mais aussi pour l'affichage de messages dans les halls publics (aéroports) et long des autoroutes. Fondée il y a quatre ans, Techno 2000 est une P.M.I. 5 personnes qui a accru de 50 % son C.A. chaque année (1,5 millions en 1980) espère le doubler cette année ! Son secret : elle a su s'attacher la collaboration de 25 universitaires de différents laboratoires, qui lui servent d'ingénieurs-conseils. Elle a aussi bénéficié de l'aide de l'Anvar Ile-de-France.

Philippe Rognon, Anvar Ile-de-France, 43, rue Caumartin, 75436 Paris Cedex 09 Tél. : 266-10-10
M. Roulot, Techno 2000, 122, rue de Paris, 78470 St Rémy les Chevreuse. Tél. : 052-06-81-10

Nous contactons l'entreprise fabriquant de tels systèmes et lui faisons part de nos interrogations.

Le responsable technique pense qu'il est en mesure de projeter des formes lumineuses du type de celles décrites dans les divers témoignages, qu'il en a, d'ailleurs, entendu parler. Mais, ni cette entreprise, ni quelqu'un possédant son matériel, n'a pu faire ce genre de projection. Ses systèmes sont beaucoup plus performants, puisqu'ils réalisent des compositions de fresques imagées en couleur sur grand écran. Cette entreprise, à l'occasion de grands événements, a projeté à partir de l'esplanade d'Octave jusqu'à la Tour Françoise, des images de plusieurs dizaines de mètres (la portée pouvant atteindre près d'un kilomètre).

Il pense qu'il faudrait m'adresser aux animateurs de spectacle lumineux, qui sont des entrepreneurs réalisant l'animation de dancings avec des éclairages lasers. Ces

entrepreneurs sont peu nombreux sur la place de V1, il sera, par conséquent, facile d'obtenir tous les renseignements souhaités.

- Les entrepreneurs de spectacle lumineux

Nous nous adressons d'abord à la maison SONIC, spécialisée dans l'organisation des spectacles de variété par système de projection laser. Le directeur de cette petite société explique qu'il n'est pas à l'origine de ces effets car il ne possède pas le matériel permettant la projection à longue distance.

Les instruments de projection laser des dancings sont des laser ARGON qui émettent dans le rouge, le jaune ou le vert. Selon les effets désirés, on mélange les faisceaux pour obtenir des couleurs variées pouvant aller jusqu'au blanc. Les scintillements brutaux sont obtenus par des jeux de miroirs et de prismes.

Il existe à V1 un entrepreneur qui possède des projecteurs très puissants capables d'éclairer à plusieurs centaines de mètres : Ce sont les organisateurs des promenades en bateaux sur le fleuve. Ces puissants projecteurs éclairent les monuments croisés lors des parcours. En fait, ils utilisent deux types de projecteurs de forte puissance : 2500 watts HMI et 4000 watts HMI, équipés de lampes arc xénon. C'est actuellement le type de lampe le plus puissant disponible sur le marché.

- La société HOLDUP

Après consultation de quelques entrepreneurs de spectacles lumineux, nous prenons contact avec la société HOLDUP. Nous expliquons au directeur les raisons de notre appel, la longue liste des contacts auprès de ses concurrents. Celui-ci nous rassure immédiatement et nous apprend que sa société est la seule et unique responsable des "boules lumineuses" dans le ciel de V1.

Il nous précise qu'il est parfaitement en règle car pour de telles projections il faut nécessairement des autorisations de la préfecture de police de V1 (2^{ème} bureau du cabinet du préfet).

Cette animation est due à un grand magasin de la rive droite qui a voulu entreprendre pour les fêtes de fin d'année une grande campagne publicitaire originale et visible par le plus grand nombre possible de gens en même temps. Mis à part le système classique (et onéreux), des spots télévisés, ils ont pensé à attirer l'attention en projetant des faisceaux sur les nuages, puis à révéler par voie d'affiche ou tout autre moyen la nature des événements.

5. - DISCUSSION

La société HOLDUP dispose d'un système de projecteurs multiples appelé "traceurs du ciel". En fait, il s'agit d'une batterie de 4 projecteurs tournant de 4000 watts chacun à lampe à arc xénon.

Ces projecteurs peuvent faire une tâche lumineuse de 10 mètres de diamètre à un kilomètre environ. Lorsqu'il n'y a pas de nuages, les faisceaux lumineux se dispersent, se diffusent dans le ciel et ne sont pas visibles du sol. Par contre, s'il y a des nuages denses, homogènes, situés entre 300 m et 1000 m d'altitude les faisceaux sont réfléchis comme sur un écran, et du sol sont parfaitement visibles non seulement directement sous les nuages mais aussi latéralement de très loin. C'est ainsi que des habitants de la banlieue ont pu voir les faisceaux.

• Informations supplémentaires

- Un groupement privé - le GEPO - a réalisé une enquête sur ces phénomènes lumineux et a édité un numéro spécial de sa revue intitulé dossier "Hold-up".
- Nous pouvons, pour finir, signaler qu'un système analogue de projection sur nuage est utilisé la nuit dans certaines stations météorologiques pour évaluer la hauteur du plafond nuageux. Il suffit de mesurer la hauteur angulaire de la tâche lumineuse à partir d'un point à une distance connue du projecteur.

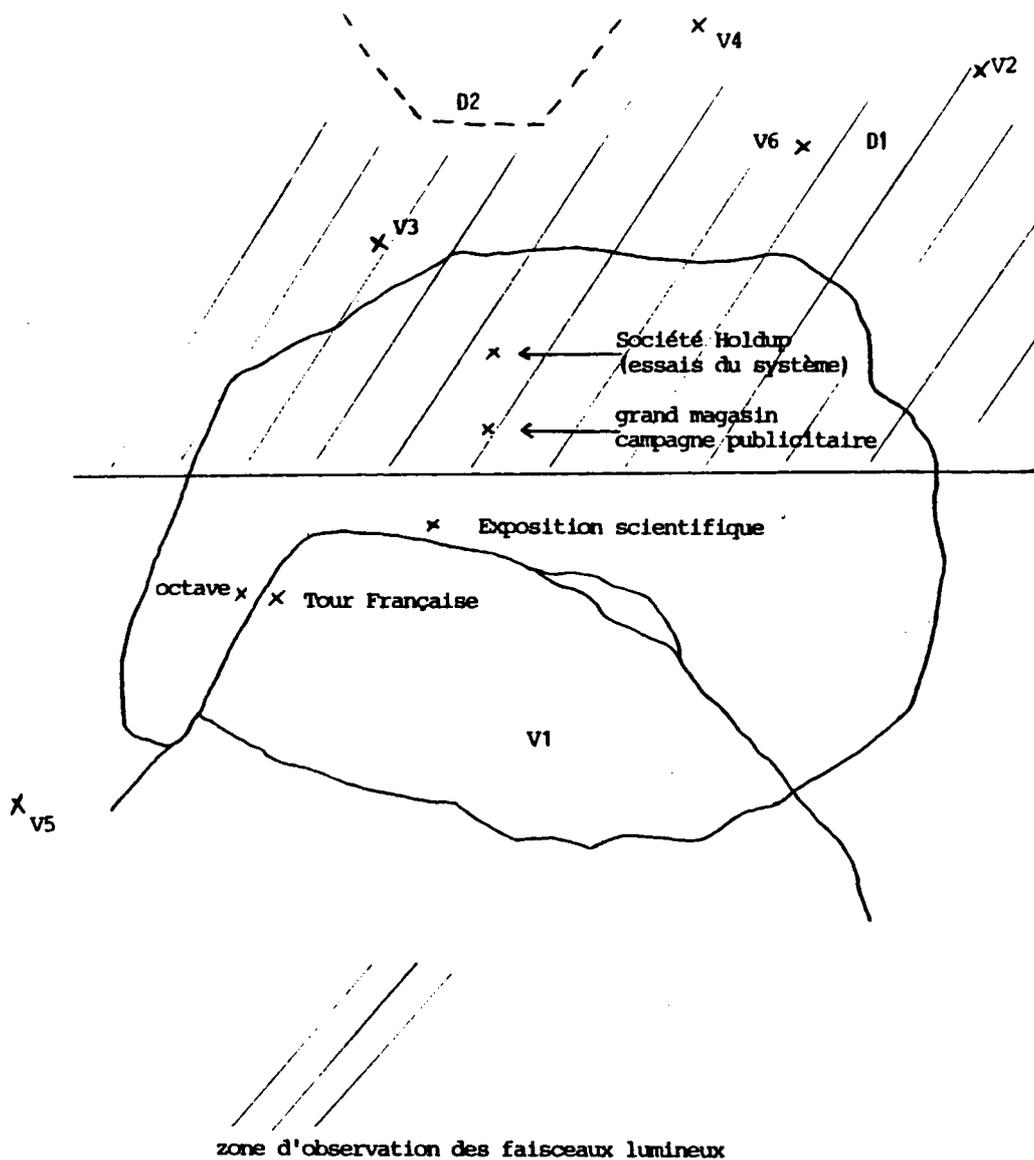


Figure 1

5. - ENQUÊTE 82/01 – OBSERVATION DU 3 JANVIER 1982

SOMMAIRE :

1. - PRÉSENTATION DU CAS
2. - DONNÉES RECUEILLIES
3. - ANALYSES ET REMARQUES

1. - PRÉSENTATION DU CAS

Le 3 janvier 1982, nous prenons connaissance d'un message sur l'enregistreur téléphonique du GEPAN. L'appel provenait du commissariat de Police Urbaine de V1 (D1). Ce messages fait état de la découverte de traces inexplicables sur le sol d'un terrain de sport enneigé. Il n'y a aucun autre témoin que le gardien du stade ayant découvert ces traces anormales.

2. - DONNÉES RECUEILLIES

Le 3 janvier 1982, nous écoutons le message téléphonique puis prenons contact avec le commissariat central de V1.

L'inspecteur chargé de l'enquête nous communique les éléments d'information qu'il possède à ce sujet.

C'est en se rendant sur le terrain de sport dont il a la charge que le gardien a découvert le matin même des traces suspectes, absentes lorsqu'il avait quitté son dernier service la veille au soir.

Ces traces sont de forme circulaire avec un diamètre de 10 mètres environ et sont constituées d'une couronne de neige tassée quelques dizaines de centimètres de large.

La neige a probablement disparue à certains endroits, laissant apparaître la terre. Le gardien a été d'autant plus surpris de constater ces traces que le terrain est clôturé et que l'accès en est réglementé.

L'inspecteur nous informe par ailleurs qu'il a fait des démarches auprès des services de l'aéroport de V2 pour connaître les mouvements d'avions et d'hélicoptères.

Il se renseigne également auprès des habitants du quartier pour recueillir d'éventuels témoignages. S'il possède des éléments supplémentaires susceptibles de nous intéresser, il nous les communiquera.

Effectivement, le 6 janvier 1982, nous recevons du commissariat de V1 une lettre relative aux traces physiques constatées sur le sol du terrain de sport. L'enquête menée par les services de police a permis de découvrir la nature des traces ainsi que l'origine de celle-ci (voir copie de la lettre page suivante).

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 3.2 -

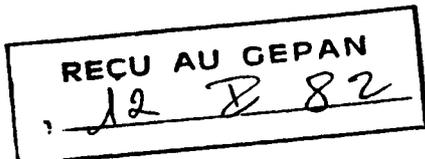
**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE**

, le 4 Janvier 1982

COMMISSARIAT POLICE URBAINE

N°RC. 409 /82

Le Commissaire de Police,
Chef de la Circonscription de Police Urbaine



Monsieur le Commissaire Divisionnaire,
Directeur Départemental des Polices Urbaines

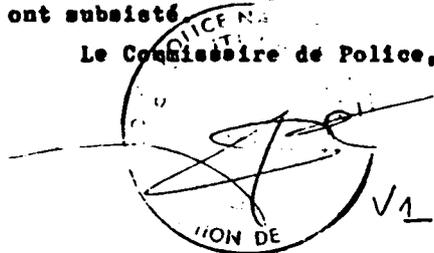
O B J E T : Concerne les phénomènes aérospatiaux non identifiés

REPEREAGE : Mon message d'information du 3.01.1982.

Pour faire suite au message visé en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte que l'enquête ouverte sur l'origine des traces découvertes sur le terrain de sport de l'A.S. FINANCES A. a permis d'infirmer la probabilité de l'atterrissage d'un objet volant non identifié.

Les empreintes constatées ont été faites en réalité par un groupe de karatékas qui se sont entraînés le 29.12.1981 au soir sur le terrain alors recouvert de neige. Entre temps, la neige ayant fondu, seules les empreintes de piétinement en forme de cercle ont subsisté.

Le Commissaire de Police,



Copie au Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (G.E.P.A.N.), Centre Spatial de TOULOUSE.

3. - ANALYSE ET REMARQUE

Le gardien des installations sportives n'a pas pensé que les karatékas exerçant habituellement leur activité sportive dans la salle jouxtant le stade auraient l'idée de sortir et de faire des exercices en plein air, d'autant plus que les conditions atmosphériques (froid et neige) incitaient davantage à la pratique en salle qu'à l'extérieur. Les karatékas ont couru, formant un cercle et tassant la neige.

Le gardien du stade, ne comprenant pas la présence de ces traces et considérant que personne ne pouvait pénétrer sur le terrain de sport sans son autorisation, a immédiatement alerté le commissariat. Il n'a pas pensé à demander aux différentes sections sportives, utilisatrices des installations, si elle n'étaient pas la cause de ces traces dans la neige.

L'inspecteur qui a réceptionné le témoignage n'a considéré que l'hypothèse OVNI, sa première réaction étant d'avertir le plus rapidement possible le GEPAN.

Ceci montre qu'il y avait de sa part une certaine forme d'imprégnation ou d'attente du thème OVNI. Sans doute s'agit-il là d'une forme "d'explication" immédiatement disponible dans l'esprit de beaucoup de personnes face à toute situation non expliquée. Mais la banale réalité des pas de karatékas dans la neige était de toute autre nature.

6. ENQUETE 82/02 – OBSERVATION DU 23 FÉVRIER 1982

SOMMAIRE :

1. - PRÉSENTATION DU CAS

2. - LE RECUEIL DES INFORMATIONS

- INFORMATIONS DE V2
- PREMIÈRES INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
- INFORMATIONS SUR LE VOL V1 - V6
- INFORMATIONS DANS LA PRESSE

3. - PREMIÈRES ÉTAPES DE L'ANALYSE

4. - COMPLÉMENTS D'INFORMATION

- DONNÉES ASTRONOMIQUES
- L'HEURE DE LÂCHER DU BALLON SONDE
- L'ÉCHO RADAR DE V2

5. - ANALYSE FINALE ET CONCLUSION

1. - PRÉSENTATION DU CAS

Le 23 février 1982, le vol régulier IT 126 V1 - V6 est dirigé au décollage par la tour de contrôle, en direction d'un phénomène lumineux stationnaire dans le ciel qui semble correspondre à un écho radar inexplicé recueilli au CRNA (Centre Régional de la Navigation Aérienne) de V2.

Le commandant de bord signale aux passagers les raisons de ce détour et leur indique qu'ils peuvent observer ce phénomène lumineux. Dès l'atterrissage à V6, plusieurs passagers sont interviewés par des journalistes et la nouvelle est immédiatement reprise par les média.

2. - LE RECUEIL DES INFORMATIONS

- **informations de V2**

Le mardi 23 février 1982 à 9H30, le GEPAN est averti par l'intermédiaire du CODA (Centre Opérationnel Défense Aérienne) que le CRNA (Centre Régional de la Navigation Aérienne) de V2 a enregistré un écho inconnu sur ses écrans de contrôle. Simultanément, plusieurs avions de ligne survolant la région Est/Sud-Est observent un phénomène lumineux stationnaire. Il est à noter que l'observation initiale a été faite depuis la tour de contrôle de l'aérodrome de V1, qui a alerté le CRNA de V2 pour confirmation radar.

(Voir page suivante le procès verbal de la brigade de gendarmerie du CRNA de V2 - clos le 28/02/82).

Le GEPAN prend aussitôt contact avec le CCR (Centre de Contrôle Radar) de V2 qui confirme les informations fournies par le CODA, en ajoutant qu'ils venaient d'obtenir de la station météorologique de V4 les renseignements météorologiques habituels mais également des éléments de trajectographie sur le lâcher du ballon sonde du matin (vers 6 H TU). Il confirme que l'aéroport de V1 a, de son côté, observé depuis le sol (tour de contrôle) un phénomène lumineux apparemment plus brillant que Vénus ou d'autres planètes et étoiles couramment perçues. Les contrôleurs de V1 ont mené une action d'identification en détournant le vol régulier V1 - V6 de sa route puis une action d'information sur le Centre de Contrôle Radar de V2.

~~SECRET~~

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 23 Février 1982 A 07 HEURES 45 (locale) sommes avisé par le chef de quart du détachement militaire de coordination (D.M.C) au Centre de Contrôle Régional de l'Aviation Civile de la présence d'un objet volant non identifié sur les écrans du radar de contrôle.

Ce même jour à 06 heures 38 (locale), la tour de contrôle de l'aérodrome de V1, signale au Centre de Contrôle Régional (C.C.R) de V2 la présence d'un O.V.N.I dans le ciel, secteur Est-Sud-Est de l'aérodrome. L'objet de forme sphérique, nettement plus gros qu'une étoile, est très lumineux, il semble stationnaire à une altitude de 10000 mètres environ. Sur ces informations, l'O.V.N.I est repéré sur les écrans radar de la station de V3 en liaison avec le C.C.R de V2. Il est matérialisé par un écho fixe beaucoup plus important qu'un écho émis par un aéronef. D'autre part, deux avions commerciaux (vol Air-Inter 5140 et aéronef allemand immatriculé D-CART) signalent cette observation dans même secteur, à une altitude variant entre 10000 et 15000 mètres, au Centre de Contrôle V2.

Le Centre Opérationnel de Défense Aérienne (C.O.D.A) a été immédiatement avisé par le Détachement Militaire de Coordination près le C.C.R de V2.

A 09 heures 20 (locale) l'O.V.N.I est toujours très nettement visible sur les écrans radar, sa position est la suivante: 20 milles nautiques au Sud de V5 altitude approximative 9000 mètres.

A 10 heures 40 (locale) la patrouille d'alerte permanence opérationnelle aérienne de l'Armée de l'Air qui s'est rendue sur les lieux de la position indiquée, n'a fait aucune observation positive. Cependant le phénomène est toujours signalé sur les scopes radar et son altitude d'évolution serait de 16000 mètres.

Les techniciens du Centre de Contrôle Régional de V2, émettant l'hypothèse d'un écho fictif généré par la station radar elle-même, écho qui a disparu vers 11 heures 20 (locale) sur les écrans de la station radar de V3 les observations faites par les deux aéronefs commerciaux restent inexpliquées.

INFORMATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Préfet des B.d.R à	LE COMMANDEANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République à	Le Colonel Commandant
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale	le Groupement de Gendarmerie des Transports Aériens de la Région d'Aviation Civile
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. Groupement	SIGNATURE ET CACHET
		SIGNATURE (2)	

N° 838 1 216 (Rev. 78) REF. C. M. N° 31 400 DN. GEND. OB. OM. EMP. SERV. DU 21.07.1971. CLASS. 33 06 A D G 316-71-5 008 070 ED-1

- premières informations météorologiques

A 10 H 30, le GEPAN appelle le Centre Météorologique de l'aéroport de V4. Le responsable de la station nous communique les informations générales sur les lâchers de ballon sonde météorologique depuis cette station (il y a six stations analogues en France).

Des mesures sont ainsi effectuées dans l'atmosphère 4 fois par jour : à 6 H TU, 12 H TU, 18 H TU et 00 H TU (1). A chaque fois, l'heure du lâcher effectif précède l'heure théorique de la mesure et une tolérance de 45 minutes est ménagée à cet effet. Ainsi les lâchers ont lieu entre :

5 H 15 et 6 H TU
11 H 15 et 12 H TU
17 H 15 et 18 H TU
23 H 15 et 00 H TU

(1) L'heure du temps universel (TU) retarde d'une heure sur l'heure légale en hiver (deux heures en été) ;
6 H TU = 7 H locale.

Chaque ballon est équipé d'un réflecteur radar et il se peut très bien selon notre interlocuteur, qu'un tel ballon ait été capté par le radar du CCR de V2.

Il nous précise encore que le ballon de 6 H TU du 23/02/82, lâché à 5 H 15 TU (c'est-à-dire 6 H 15 locale), avait eu une durée totale de vol de 82 minutes. Sa position au moment de l'éclatement était approximativement dans le 130° au-dessus de la ville de V5 (D2). Des informations supplémentaires seront données au GEPAN dès que les résultats des analyses de bandes magnétiques seront connus.

- **informations sur le vol V1 - V6**

Le 23/02/82 à 13 H, recherchant des informations sur le vol IT 126, nous nous adressons à la direction de l'exploitation d'Air Inter. Le vol IT 126 ne dépend pas de la compagnie Air Inter, c'est une compagnie privée, EAS, qui assure la liaison pour le compte de Air Inter.

Le responsable commercial de cette compagnie nous indique que le vol quotidien est effectué par Caravelle, départ à 5 H 45 TU de V1 avec arrivée à V2 60 minutes après. Cette personne nous donne également les renseignements permettant de joindre le pilote commandant de bord. Dès le 24/02/82 vers 10 H, nous avons une liaison téléphonique ce témoignage, partiellement enregistré, a été complété par une lettre du commandant.

"J'ai décollé à 5H40 TU de l'aérodrome de V1. Dans la phase ascensionnelle, la tour de contrôle me signale la présence d'un objet lumineux qui a été repéré par les radars V2. Jusqu'à une altitude de 6000 pieds, la couverture nuageuse empêche d'observer quoi que ce soit. Au-dessus, j'aperçois sur ma droite un point brillant dans mon 120 et à 30° au-dessus de l'horizon.

J'annonce à la tour de contrôle, puis j'amorce un virage de 40°. Je décris à la tour de contrôle l'événement et informe les passagers qu'ils ont sur leur droite un OVNI.

Après quelques minutes, je reprends le cap en direction de V7 puis de la balise de V8".

Le commandant de bord nous avise ensuite qu'il nous communiquera son témoignage par écrit, ce qu'il fit environ un mois plus tard. Cette lettre reprenait les informations contenues dans son témoignage verbal. La seule précision nouvelle était que les moteurs ont été mis en route à 5H40 TU et le décollage effectif eut lieu à l'heure nominale 5H45.

- **les informations dans la presse**

Comme nous l'avons déjà signalé, l'annonce de cette observation d'un phénomène lumineux a été immédiatement reprise par les médias, aussi bien à la radio que dans la presse.

Quelques articles de journaux parus le lendemain ou le surlendemain l'illustrent bien :

OVNI : maintenant, même les personnalités y croient

Différentes personnalités dont le préfet

ainsi que tous les passagers du vol Saint-Etienne-Paris ont vu nettement, mardi matin, un OVNI durant une dizaine de minutes alors que l'appareil survolait le ciel de la région. Le pilote lui-même nous a dit : « Ce n'est pas impossible que ce soit un OVNI... »

C'est la tour de contrôle de l'aéroport de Saint-Etienne qui, à 6 h 50, a vu le commandant de bord de l'appareil de la compagnie EAS (Europe Aero Service), qu'un objet volant non identifié se déplaçait du côté droit de l'avion, à environ 15 000 m d'altitude. Le pilote en informait aussitôt l'hôtesse, puis les passagers par haut-parleur.

« Dès que le commandant de bord nous a prévenus qu'on apercevait un OVNI, et je

pense qu'il a fait cela pour nous prendre tous à témoin afin de ne pas s'entendre dire qu'il avait la berluc, je me suis levé de mon siège et j'ai observé ce phénomène insolite », nous a raconté M. [nom], ancien député, aujourd'hui président du conseil général de la Loire.

« Je ne pense pas que ce soit un satellite, peut-être un ballon sonde qui reflétait les rayons du soleil levant. Mais ce n'est qu'une supputation. Comme je suis cartésien, et que tel saint Thomas je ne crois que ce que je vois, je suis

réellement troublé et reste perplexé. C'était vraiment insolite. Je ne peux que constater et m'interroger. J'aimerais voir d'autres phénomènes de ce genre pour les comparer. Il est vrai que maintenant ce problème m'intéresse et que je vais ouvrir les yeux... »

Le président de la région a dit, lui de son côté, que « l'objet avait la taille d'une grande étoile qui faisait du surplace avant de disparaître vers le sud ». « J'étais au premier rang à côté de M. [nom] nous a déclaré de son côté. Le préfet de la région et j'avais

remarqué que l'hôtesse, le nez sur l'un des hublots, du côté droit de l'appareil, regardait fixement dehors. J'ai d'abord cru qu'il y avait un incident et qu'elle allait nous avertir que l'un des moteurs avait pris feu. Mais, après le commandant de bord, elle nous a expliqué qu'il y avait un OVNI dans le ciel. Après

m'être levé et avoir observé, moi aussi, mais beaucoup plus longtemps que j'ai vu très clairement une soucoupe volante très lumineuse, avec une sorte de dôme. C'était extraordinaire.

Elle était métallique, d'un vert clair phosphorescent, avec des petits points lumineux de chaque côté. On l'apercevait très nettement. Le phénomène a duré de dix minutes à un quart d'heure. C'était la première fois que je voyais cela. C'était vraiment émouvant. Maintenant je peux dire que j'ai vu un OVNI ! »

Dès son arrivée à Saint-Etienne, le commandant de bord s'est précipité à la direction générale de sa compagnie pour rédiger un rapport sur cet « étrange incident de vol ».

al de la Région/Faits divers

L'O.V.N.I., l'avion et les notables

6 h 45 : L'avion quitte la piste d'envol de la région. A son bord, trois personnalités régionales pourront affirmer en arrivant à Paris, qu'ils ont vu un O.V.N.I.

Les O.V.N.I. (objets volants non identifiés) existent. Le préfet de la région, M. [nom], le président du conseil général, M. [nom], et le président de la région, M. [nom], sont présents à bord de l'avion pour témoigner. Même si l'incident est encore entouré de quelques doutes, l'avion d'Air-Inter décolle donc, hier à 6 h 45 de l'aéroport de Saint-Etienne pour rejoindre Paris avec à son bord de nombreux hommes d'affaires et

des personnalités régionales. Un quart d'heure après le décollage, à hauteur de Saint-Etienne, le pilote annonça la présence d'un O.V.N.I. sur la droite de l'appareil. Un objet brillant se déplaçait à une altitude très supérieure à celle de l'avion, qui lui atteignait son vol de croisière à 8 000 mètres. D'après nos informations, ce sont les tours de contrôle qui ont averti les pilotes de la présence du curieux objet. Tout le monde l'a vu, les mem-

bres de l'équipage comme les passagers, mais les descriptions diffèrent. Pour M. [nom], il s'agissait d'un engin métallique de forme arrondie. Pour M. [nom], qui était installé sur le fauteuil gauche, le phénomène n'a duré qu'une quinzaine de secondes. « Je pense avoir aperçu comme un reflet, comme si un ballon sonde reflétait les rayons du soleil levant », a déclaré M. [nom], qui n'a pas fait ces de-

l'incident, habitué qu'il est à toutes les aventures même aux détournements d'avions. La plus impressionnante a été le président de la région, M. [nom], qui a déclaré « C'était très usé à voir ». Il explique « L'O.V.N.I. avait la forme d'une immense étoile lumineuse. En plein jour, c'était impressionnant. Il faisait du surplace et on a pu le voir pendant cinq minutes mais il semble qu'il se dirigeait vers le Sud et il a disparu... »

Aucune peur dans l'avion d'Air Inter, ou, décidément de nombreuses et importantes personnalités se trouvaient réunies. « Peur, pourquoi, a déclaré en riant le président de la région, M. [nom]. D'a bord le pilote nous avait rassurés... » Le pilote qui a dû faire un rapport à la compagnie dont la direction générale est à Paris, assurait hier soir, encore ne rien connaître de cette affaire.

Un ovni dans le ciel

V1 ?

MM. président du conseil général de la Francis Boot, préfet et Roger Rocher, président

ont rapporté avoir aperçu un ovni, mardi matin, de l'avion d'Air Inter, qui les conduisait de

C'est le pilote de l'appareil qui a alerté les passagers, en passant au-dessus de leur faisant remarquer un objet brillant se déplaçant environ à 15.000 d'altitude.

M. a affirmé à sa descente d'avion: « Je pense avoir aperçu comme un reflet, comme si un ballon sonde réfléchissait les rayons du soleil levant ». De son côté, a déclaré:

« L'objet avait la taille d'une grande étoile qui faisait du surplace. On a pu le voir pendant cinq minutes avant qu'il ne disparaisse vers le sud ». Enfin, pour M.

il s'agissait d'un engin métallique de forme arrondie.

Le pilote a rédigé un rapport à l'intention de sa direction générale.

OVNI : tous les passagers de l'avion l'ont vu au-dessus

V1

On aurait dit une immense étoile lumineuse. En plein jour, c'est impressionnant! L'objet se dirigeait vers le sud. On a pu le voir pendant cinq minutes, puis il a disparu!

Le président

ne croyait guère aux OVNI. Il devra réviser son jugement.

Comme tous les passagers de l'avion d'Air Inter qui avait décollé, mardi matin, à 6 h 45

à destination de

a aperçu, à la verticale de un mystérieux engin se déplaçant à environ 15.000 mètres d'altitude.

Le préfet de la

ait aussi à dire, mais son témoignage diffère: « Il s'agissait, dit-il, d'un objet métallique de forme arrondie.

Quant aux autres passagers, ils ont aussi manifesté beaucoup de curiosité et pas la moindre panique, le pilote les ayant, d'ailleurs, aussitôt rassurés.

Un O.V.N.I. dans le ciel de le préfet témoigne

V7

préfet de la, qui se trouvait mardi matin dans un avion d'Air-Inter, volant vers en compagnie de M. et s'est constaté comme ses compagnons de voyage, le passage dans le ciel d'un O.V.N.I.

Tous les trois désignent l'objet comme rond et métallique, réfléchissant la lumière.

Le phénomène a été constaté par les passagers et le pilote.

Ces témoignages de personnalités, viendront étayer les inconditionnels de l'ailleurs interstellaires.

un OVNI très officiel

V1 :

L du conseil général de préfet de ce département, et

ont été alertés hier matin comme tous les passagers du vol Air

par leur pilote, qui leur a fait remarquer un objet brillant non identifié se déplaçant à 15 000 m d'altitude.

Le politique, très nationaliste, a cru voir « un reflet comme celui d'un ballon sonde dans le soleil levant ». Le footballeur, un

peu plus poète, a vu « un objet de la taille d'une étoile qui faisait du sur-place »

Le haut fonctionnaire, précis et méticuleux, a rapporté avoir observé « un engin métallique de forme arrondie ».

3. - PREMIÈRES ÉTAPES DE L'ANALYSE

Dans les jours suivant l'observation, le GEPAN s'est trouvé dans une curieuse situation. Les données dont il disposait restaient fragmentaires et essentiellement qualitatives ; en particulier, le dépouillement précis des informations du radar de V2 (concernant l'écho), de l'aviation Civile (pour la trajectoire de l'avion IT 126) et de la station météorologique de V4 (pour la trajectoire du ballon sonde), demandait quelques délais dans les services correspondants.

Mais les données disponibles à ce moment-là permettaient toutefois quelques premières estimations. En particulier, il était possible de comparer les déplacements théoriques de

l'avion et du ballon ; en se fondant sur le fait que ces ballons sondes ont une vitesse ascensionnelle de 5 m/s environ. De même, ce type d'avion atteint son altitude de croisière (9000 m) en 15 minutes environ. En utilisant les heures de départ connues à ce moment-là et en supposant les déplacements linéaires entre les positions connues (décollage et balises pour l'avion, lâcher et éclatement pour le ballon) on obtient les courbes suivantes (figures 1 et 2).

Il apparaissait alors clairement que, lorsque l'avion dépasse le plafond nuageux vers 6H50 :

- 1) le ballon devrait être dans son 110° d'azimut
- 2) le ballon était nettement au-dessus (environ 8000 mètres plus haut) et à 80 km environ en distance horizontale, c'est-à-dire finalement à un site relatif de 5 ou 6°.

Ces estimations étaient relativement proches des déclarations du pilote du IT 126, et compatibles avec les premières données radar de V2 et les témoignages des pilotes des autres avions.

Sans attendre confirmation définitive à partir des dépouillements ces mesures précis (ballon, avions, radar), nous avons cru pouvoir annoncer dès le 25 février que c'est le ballon sonde de V4 qui avait été observé à bord de l'avion V1 - V6.

Cette annonce rapide, tout à fait inhabituelle de la part du GEPAN et contraire aux principes fondamentaux qu'il s'est fixés en matière d'enquêtes (attendre d'avoir tous les éléments d'informations avant d'énoncer des résultats), répondait en fait à une pression implicite résultant de la large diffusion donnée par les médias à cet événement.

Mais les informations à venir devaient démentir cette première analyse.

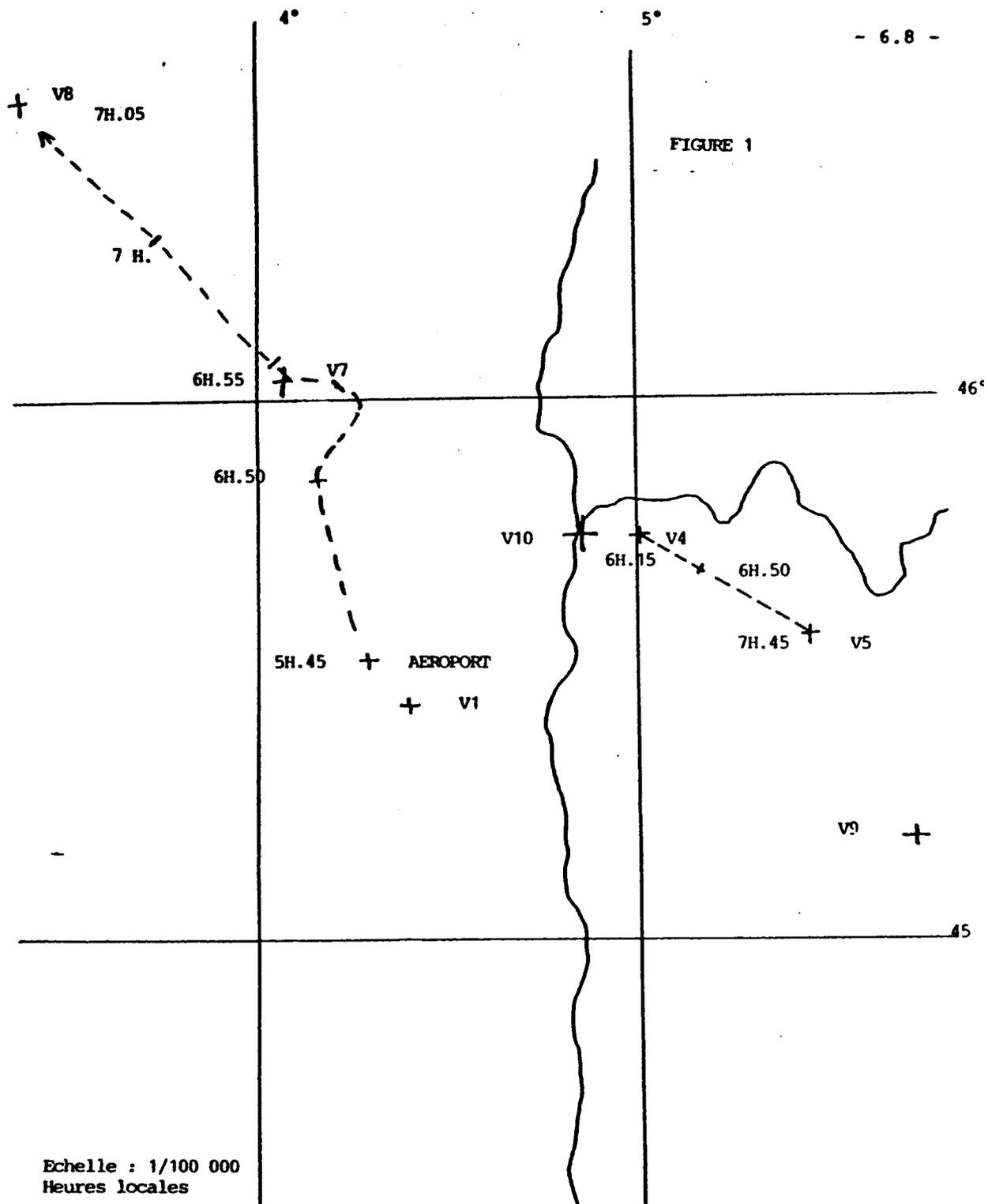
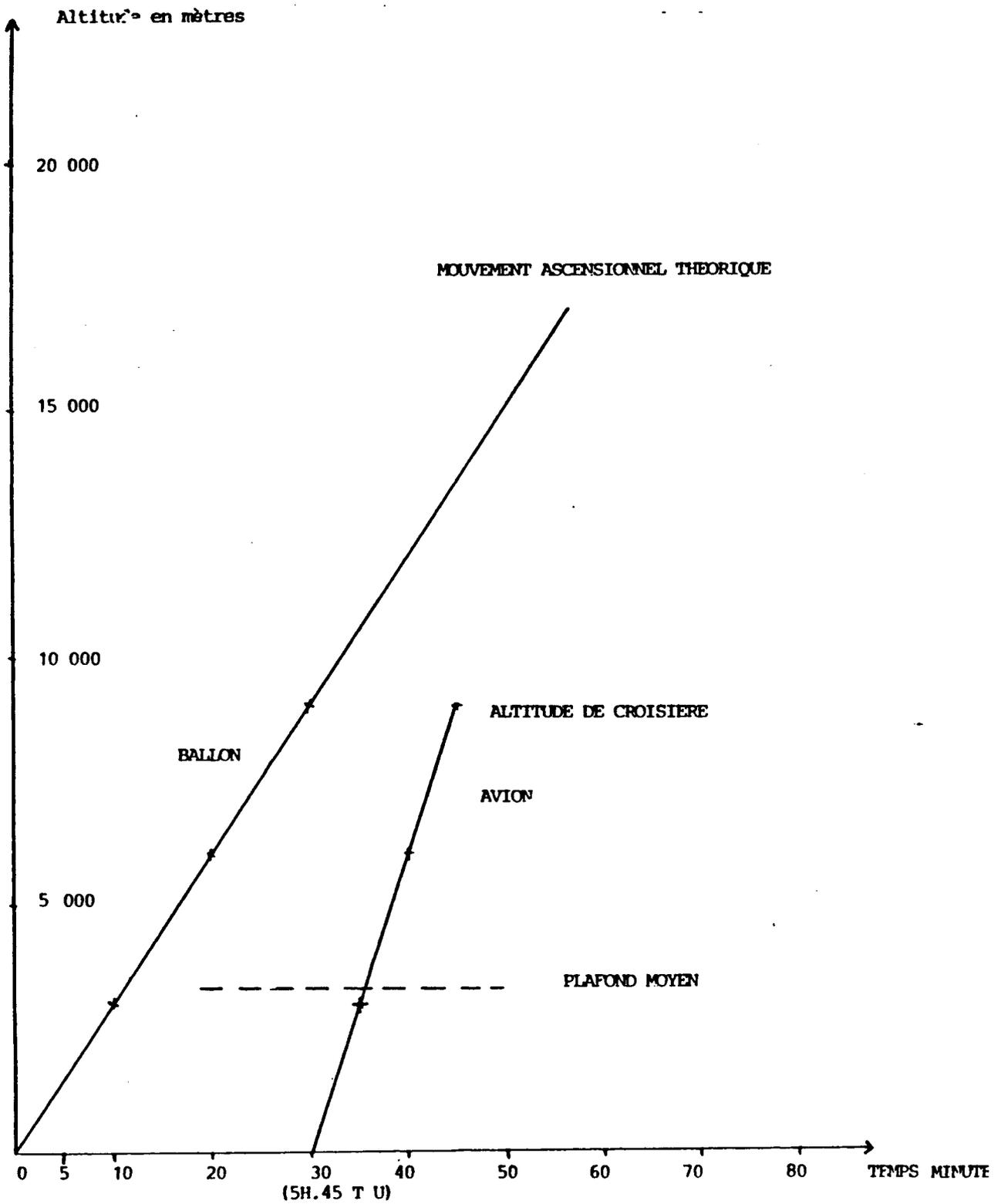


FIGURE 2



4. - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

Dans les jours et les semaines qui suivirent de nouveaux éléments d'information vinrent compléter ou contredire les premières données recueillies.

- **Données astronomiques**

En établissant les cartes du ciel dans la région de V10 - V7 - V1, au moment de l'observation à bord de l'avion IT 126 (voir figure 3 et 4), on peut rapidement constater la présence de la planète Vénus dans l'azimut 130° et au site 14° environ.

Le soleil étant prêt à se lever (les positions indiquées en figures 3 et 4 ne tiennent pas compte de la réfraction atmosphérique) ; cette planète devait être une source lumineuse isolée. En outre, sa position était relativement proche de celle fournie par le pilote (azimut 120° , site 30°) et proche aussi par conséquent de celle estimée pour le ballon.

Il devenait d'autant plus important d'acquérir des informations précises définitives sur les mouvements des différents mobiles en cause.

- **L'heure de lâcher du ballon sonde**

Un enquêteur privé nous a adressé un compte rendu de son enquête personnelle qui concluait que le phénomène lumineux observé était la planète Vénus. L'hypothèse du ballon, également discutée, était écartée en se fondant sur une heure de lâcher de 5H30 TU (ou 6H30 locale). Effectivement, un ballon lâché à cette heure-là avait peu de chance d'être à temps nettement au dessus de la couche nuageuse (Fig. 1) et au dessus de l'ombre nocturne (même en ajoutant les corrections de réfraction aux données des figures 3 et 4).

Une connaissance précise de cette heure effective du lâcher devenait essentielle à l'analyse. On peut noter que ce problème avait déjà été rencontré dans des enquêtes antérieures : cette donnée n'est pas toujours facile à obtenir avec précision, car du point de vue des mesures météorologiques, elle n'a aucune importance. Elle n'est pas transmise dans les messages météorologiques et n'est utilisée nulle part. Elle n'apparaît pas non plus sur les listings de trajectographie des radars de poursuite, le temps étant décompté à partir de $t = 0$, heure du lâcher.

Ultérieurement, nous avons effectivement reçu ces informations traitées de trajectographie du ballon, datées à partir de $t = 0$. Des indications manuscrites signalaient que cette heure du lâcher avait été 5H45 TU. Vu l'importance de l'information nous avons redemandé spécifiquement quelle avait été l'heure effective du lâcher de 5H15, 5H30 ou 5H45. Nous eûmes alors confirmation que le ballon avait été lâché à 5H45 TU.

OBS

FIGURE 3

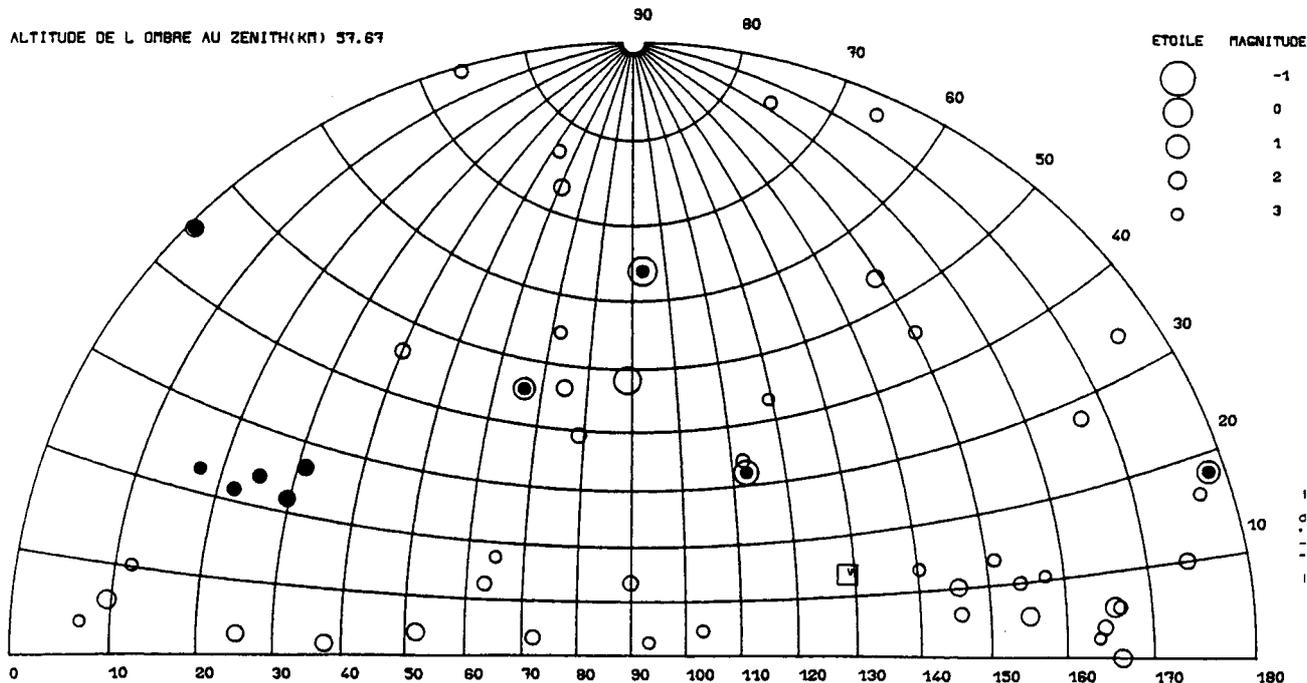
MARDI 23 2 1982 A 5 H 50 P O S TU

LATITUDE NORD (DEG) 45.50

LONGITUDE EST (DEG) 5.00

DEC	SOLEIL	ANTARES	VEGA	ALTAIR	DENEB	VENUS
AZIMUT	96.39	178.40	93.04	112.64	66.07	128.74
SITE	-7.68	18.16	64.16	32.21	45.56	13.59

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 57.67



OBS

FIGURE 4

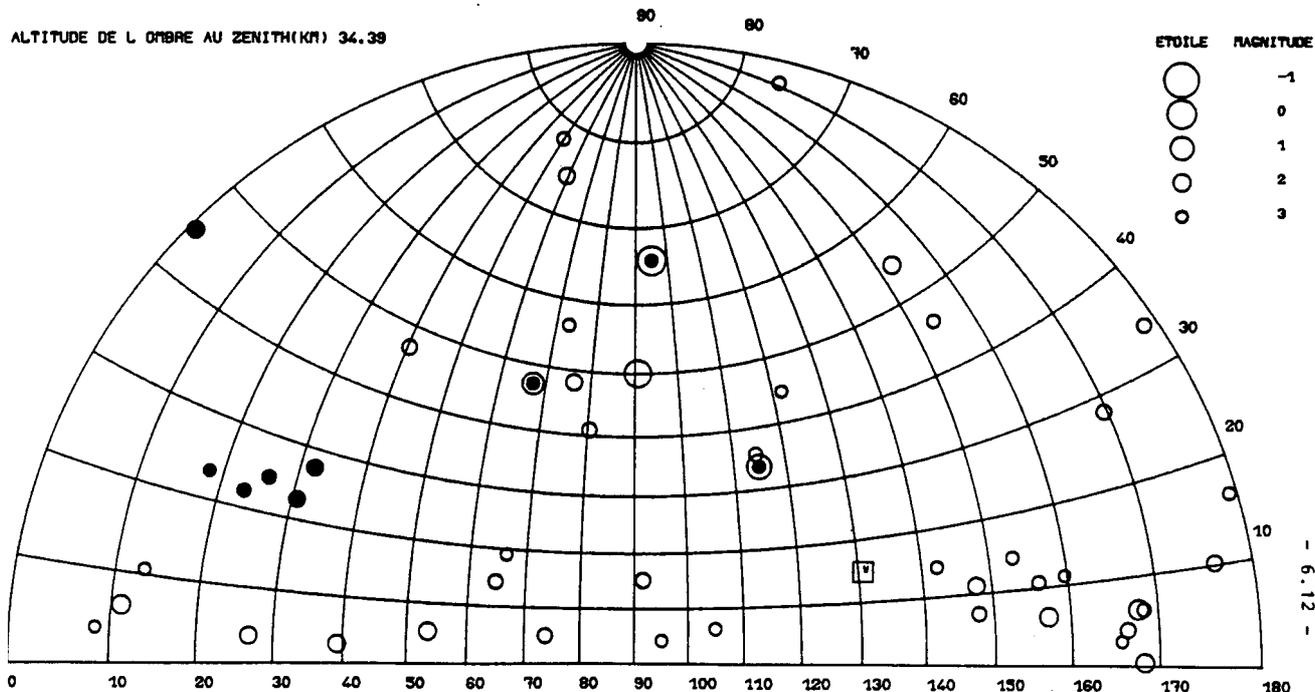
MARDI 23 2 1982 A 6 H 0 P O S TU

LATITUDE NORD (DEG) 45.50

LONGITUDE EST (DEG) 5.00

DEC	SOLEIL	VEGA	ALTAIR	DENEB	VENUS
AZIMUT	98.14	95.09	114.89	67.12	130.81
SITE	-5.94	65.91	33.81	47.17	14.84

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 34.39



- **L'écho radar de V2**

Une dernière information importante devait nous parvenir du CRNA de V2 : à notre demande d'information complémentaire, il était répondu que l'écho radar concomitant à l'observation visuelle de l'IT 126 n'était qu'un plot fictif de réglage, ne correspondant donc pas à la présence d'un objet réel. Il n'y avait donc plus aucune information radar à mettre en relation avec les observations visuelles (voir lettre jointe).

5. - ANALYSE FINALE ET CONCLUSION

La question des données radar s'étant réglée d'elle-même, il ne restait plus qu'à examiner les données précises d'évolution de l'avion, du ballon et de la planète Vénus. Ces données sont détaillées en figure 5 et 6. Ces deux graphiques montrent que le ballon ne pouvait être vu au-dessus de l'avion puisque les mesures d'altitude (très proches de la vitesse ascensionnelle théorique) indiquent qu'il était constamment en-dessous. La figure 5 montre aussi que le ballon n'a été éclairé par le soleil levant qu'à partir de 6H10 au plus tôt (intersection de la courbe d'altitude du ballon avec la courbe d'altitude de l'ombre sur la terre).

Par contre, les deux graphiques montrent que du point de vue du site (figure 5) aussi bien que du point de vue de la direction azimutale, la planète Vénus était parfaitement visible dans la direction approximative indiquée par le pilote de l'IT 126.

Il ne semble donc pas qu'il y ait d'autres explications à chercher qu'une observation de la planète Vénus, baptisée OVNI pour la circonstance.

En conclusion de cette enquête on peut rappeler que ce type de confusion est finalement assez banal. Mais au plan du déroulement de l'enquête, nous avons vu se confirmer la nécessité absolue d'attendre d'avoir toutes les informations utiles avant d'énoncer des conclusions même partielles.

De surcroît est apparue une fois de plus l'importance et la difficulté de connaître avec précision les heures de lâcher des ballons sondes, ainsi que les précautions à prendre quant au caractère probatoire des échos radar.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

Im. fi le 20.04.82

SERVICE DU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN

CENTRE RÉGIONAL DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

12 MAI 1982

AIX.

Centre National d'Etudes Spatiales
Groupe d'Etude des Phénomènes
Aérospatiaux non-identifiés

18 Avenue Edouard Belin

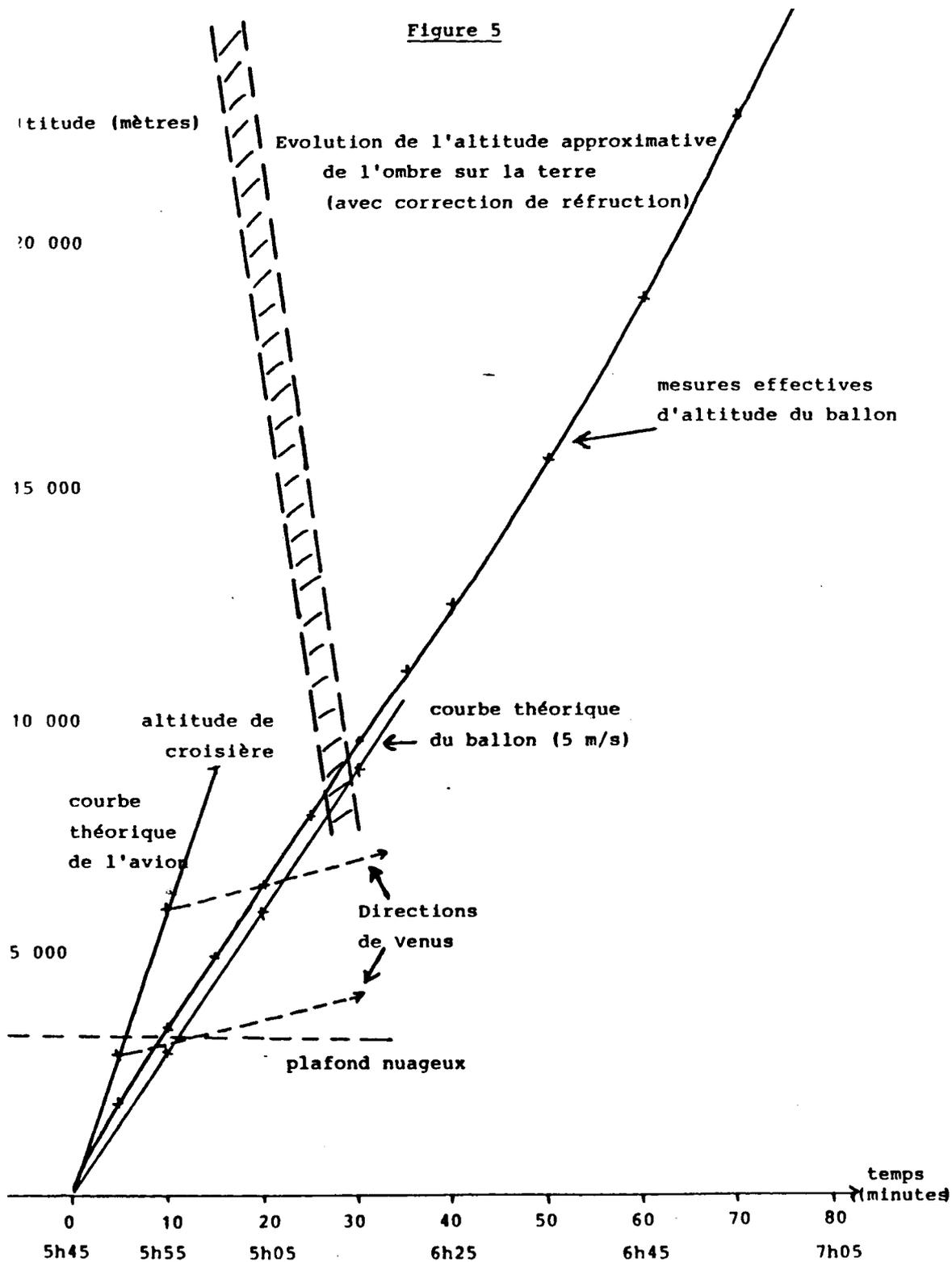
31055 TOULOUSE Cédex

Objet : Demande de renseignement
concernant un phénomène lumineux

Conformément aux instructions du SCTA contenues dans la lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous transmettre une demande de renseignement concernant un phénomène lumineux observé le 23 Février par un avion de la compagnie Air Inter dans la région de V7 . L'écoute des enregistrements radio téléphoniques entre le contrôleur et le Commandant de bord du vol IT 126 ZB de V1 à V6 , confirme l'apparition du phénomène lumineux.

Le contrôleur semble corroborer l'information en signalant qu'il voit un plot primaire important sur son radar. Cependant il s'agissait d'un plot fictif généré pour effectuer des réglages sur le radar de V3.

***Le Chef du Centre Régional
de la Navigation Aérienne Sud-Est***



- 6.16 -

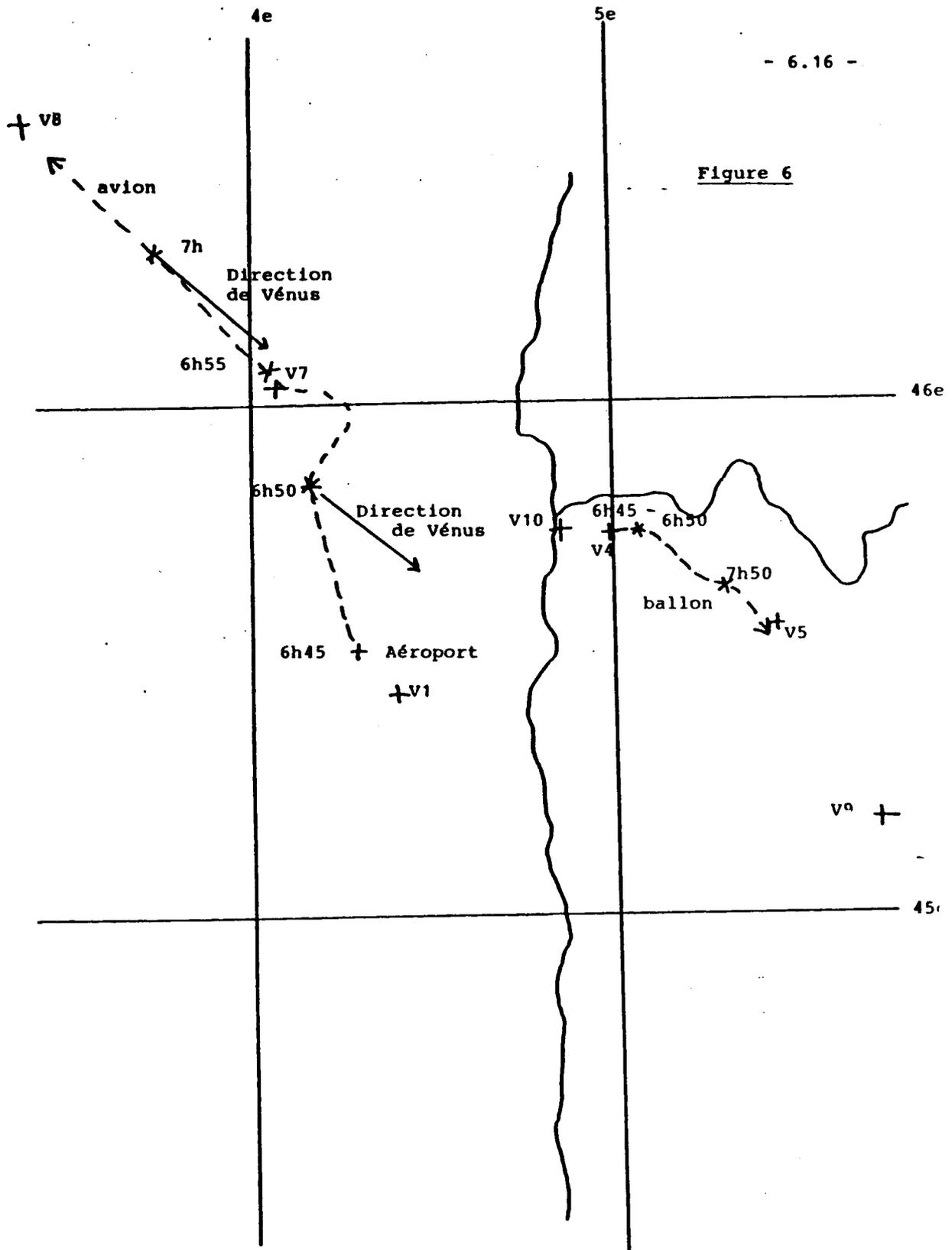


Figure 6

Echelle 1/1 000 000
Heures locales

7 - ENQUETE 82/03 – OBSERVATION DU 2 MARS 1982

SOMMAIRE :

1. - PRÉSENTATION DU CAS

2. - DONNÉES INITIALES

2.1. LETTRE DE MME LUCIENNE

2.2. LETTRE DU SERVICE AÉRONAUTIQUE DE V4

3. - COMPTE RENDU DES INFORMATIONS RECUEILLIES AUPRÈS DE M. SERGE ET
MME LUCIENNE

3.1. INFORMATIONS RECUEILLIES LE 07/03/82

4. - REMARQUES

1. - PRÉSENTATION DU CAS

L'information est parvenue au GEPAN par une personne privée, Mme Lucienne, qui l'avait elle-même recueillie dans un village voisin de chez elle. Elle écrit une lettre qu'elle fit parvenir au GEPAN par l'intermédiaire d'une personne de sa connaissance. En même temps elle contactait la base aéronavale de V4 (cf. fig. 1) dont elle reçut une réponse quelques jours plus tard. On trouvera ci-joint le compte rendu de Mme Lucienne, la réponse des services aéronautiques locaux, et les éléments d'enquête recueillies par le GEPAN.

2. - DONNÉES INITIALES (voir fig. 1 et 2)

2.1. Lettre de Mme Lucienne

"OVNI vu à V1 le 2 mars de 5 h à 5 h 35, en bordure de la route de V1 - V2 (cf. figures 1 et 2).

Récit recueilli par Mme Lucienne auprès de Mme Serge.

Quand M. et Mme Serge se sont levés le 2 mars à 5 h du matin pour aller s'occuper de l'épicerie que tient Mme Serge, ils ont entendu un ronflement bizarre, les arbres se sont agités violemment et une lumière très vive et clignotante a éclairé tout le village et la campagne environnante.

Un objet "plus gros qu'un camion" s'est posé à 300 m environ, pas loin de la route entre la maison de Mme Serge et le L1.

Mme Serge a eu très peur et n'a pas voulu regarder davantage ; elle a pensé que c'était la fin du monde. M. Serge est resté à regarder pendant plus d'une demi heure ; l'objet est reparti sans bruit en direction de V2.

Les personnes qui habitent en face de la maison Serge ont vu elles aussi la lumière, mais ne pouvaient voir l'objet car leur maison est située plus bas.

La même nuit à la même heure, M. Lucienne habitant à 4 km à l'est de V1 sur la RD a été réveillé par un ronflement bizarre et a vu les arbres s'agiter violemment, il a pensé que c'était une petite tornade précédant le vent qui s'est mis à souffler.

D'autres personnes ont entendu ce ronflement dans V1. Un gros mimosa a été arraché et une murette en construction démolie à l'est du village.

Il peut s'agir d'événements sans rapport entre eux.

Madame Serge m'ayant indiqué le chemin où son mari situe le stationnement de l'objet, je m'y suis rendue et j'ai vu ce qu'elle m'avait signalé : une étendue de 3 m sur 3 environ où l'herbe est roussie. Les pieds de vigne semblent intacts. Un piquet est carbonisé sur une face. Les feuilles sèches sur le sol sont intacts. Des sarments ayant été brûlés récemment dans les environs, il peut s'agir d'un petit feu mis par une étincelle retombée dans la vigne.

À tout hasard, je vous adresse des fragments d'herbe roussie recueillis dans cet espace de 3 m X 3 m, à l'intérieur de la vigne."

2.2. Lettre du Service Aéronautique de V4

"Madame,

J'ai l'honneur de vous proposer les réponses ci-dessous à la lettre que vous m'avez adressée le 8 mars :

- 1) Nous n'avons pas eu connaissance d'un mouvement d'hélicoptère dans la région incriminée, le 2 mars à 5 heures du matin. Cela ne signifie pas qu'il n'en est pas venu. En effet, les hélicoptères -dont l'entraînement nécessite de nombreux vols de nuit à très basse attitude- ne sont pas tenus par les règles de l'air de contacter les aérodromes lorsque leurs vols n'interfèrent pas avec les activités de ceux-ci.*
- 2) Nos radars n'ont rien repéré, ce qui peut signifier que l'éventuel hélicoptère volait suffisamment bas pour échapper à la capacité de détection de ceux-ci dont le but est de surveiller l'espace aérien dans les normes d'utilisation d'un aérodrome.*
- 3) Pour peu qu'il ait allumé son phare d'atterrissage -ce qui est normal pour un posé en rase campagne, sur un sol non aménagé- ses feux de navigation, son feu clignotant anti-collision..., un hélicoptère peut éclairer violemment en blanc, bleu et rouge-orangé de larges surfaces.*
- 4) Si l'air est humide -entraînant donc une diffraction de la lumière- la nuit aidant, les contours peuvent être déformés.*
- 5) J'imagine mal qu'un hélicoptère -engin particulièrement bruyant- puisse décoller sans faire de bruit. Néanmoins, le vent soufflant avec la violence que vous indiquez, peut-être le bruit de l'un était-il confondu avec le bruit de l'autre...?*

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages."

3. - COMPTE RENDU DES INFORMATIONS RECUEILLIES AUPRÈS DE M. SERGE ET MME LUCIENNE

La lettre de Mme Lucienne laissait penser qu'il serait possible d'obtenir tous renseignements et témoignages souhaitables en se rendant sur place.

Un membre du GEPAN, qui devait passer dans la région pendant la 2^{ème} semaine de mars, entreprit donc de faire un premier recueil d'informations in situ dès le 7 et le 14 mars. Ce travail donna lieu à un premier compte rendu rédigé immédiatement après et retranscrit au 3.1. Il s'agit plutôt de notes écrites sur le champ ; on n'y trouvera pas toujours la séparation habituelle entre l'exposé des données brutes et leur analyse. Ceci résulte du fait que, à la demande explicite du témoin, l'enquête ne fut pas poursuivie.

Cette attitude inhabituelle chez le témoin était motivée par l'ampleur de la réaction sociale à son témoignage. Le compte rendu ne débouche donc que sur l'énoncé d'une hypothèse non contrôlée quant à la nature du phénomène en cause. En revanche, on y trouvera une description et une analyse plus détaillée des actions et réactions individuelles et collectives. A eux seuls, ces éléments ne manquent pas d'intérêt et justifient d'être présentés sous forme de mini-enquête.

3.1. Informations recueillies le 07/03/82

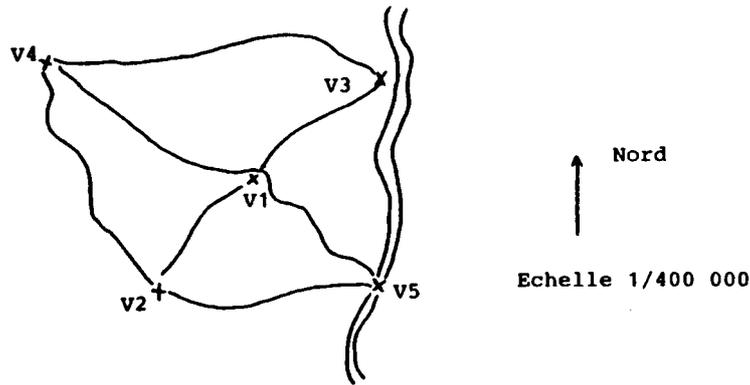


FIGURE 1

La maison de M. et Mme Serge est à la sortie de V1 vers V2. La façade est orientée plein sud avec un terre-plein de quelques mètres. La vue vers le sud est obstruée par les maisons très voisines de même qu'à l'est. La seule direction dégagée est une trouée à travers les arbres vers l'ouest. On y découvre les vignes et habitations (lieu L1) à 1,5 km environ. Au nord de ces vignes, orientée vers l'ouest, une crête avec deux ou trois habitations. Au sud des vignes, orientée vers l'ouest, la route de V2. Ni la crête ni la route ne sont visibles depuis la terrasse devant la façade de chez M. Serge (voir figures 1 et 2).

Un premier coup d'oeil dans les vignes n'a rien apporté d'intéressant si ce n'est que les herbes brûlées semblent avoir été léchées par des flammes ; il y en a en plusieurs endroits et on trouve en particulier un feu de sarments éteint qui pourrait expliquer ces diverses brûlures apparentes.

La rumeur publique est un processus : elle se saisit d'une information (discours initial) et en produit un autre, image de la première (discours social). Dans ce sens, Mme Lucienne fournit le discours social, sensiblement différent du discours initial que nous rapporte Mme Serge. Trois points intéressants : les étapes du processus, les transformations explicites et les modifications latentes (interprétations implicites).

Selon M. Serge, c'est vers 5 h que sa femme et lui-même se sont levés le mardi. Par la fenêtre de sa chambre, M. Serge observe un phénomène lumineux intense parmi les vignes, qui éclaire le village jusqu'à 5 h 35 (il regarde sa montre à ce moment-là). Mme Serge terrifiée dès le début se cache dans son lit ("*c'est la fin du monde*"). Le matin même à son épicerie, elle raconte l'histoire à ses clients. La nouvelle se répand dans le village. Des témoignages de confirmation partielle apparaissent (sur le "ronflement", sur l'éclairement du village, etc.). Le journal local est prévenu (informateur au village) appelle M. Serge, tombe sur sa mère, et publie un entrefilet très sensationnel, après lui avoir reproché de ne pas l'avoir prévenu tout de suite. Ainsi s'est constitué le "discours social" rapporté par Mme Lucienne, qui adhère de toute évidence à l'interprétation "engin", "OVNI", "soucoupe", etc.

A l'enquêteur du GEPAN, elle parle des "constantes", descriptions et schémas types, comme d'une évidence, peut-être une preuve ; ces constantes dans les "discours sociaux" existent peut-être – problème des stéréotypes - sans exister nécessairement dans les "discours initiaux".

A l'opposé, le discours de M. Serge est exempt de toute interprétation "OVNI". M. Serge est même très gêné du battage qui s'est développé autour de son histoire. Il "*regrette que sa femme en ait parlé*". Il refuse poliment que des "scientifiques de Toulouse viennent le voir" mais précise que "s'il avait vu quelque chose d'important, il aurait aidé volontiers".

Mme Lucienne en déduit que "si elle en avait parlé au préalable à M. Serge, elle ne m'aurait pas prévenu".

Cela signifie que, pour M. Serge comme pour Mme Lucienne, la seule chose intéressante, c'est la soucoupe et que, selon eux, le GEPAN n'a que cette vocation.

Ce qui est peut-être remarquable, c'est qu'il n'y a pas de différence fondamentale de contenu entre le discours de Mme Lucienne et celui de M. Serge. C'est l'interprétation qui diffère et cela suffit pour eux à marquer la frontière entre un événement important et un fait banal.

Ainsi, bien que la trame du discours de M. Serge soit conforme à ce qu'en rapporte Mme Lucienne, de nombreuses différences de détails interviennent sur tous les points qui sous-tendent l'interprétation "soucoupistes" :

- pour les heures de début et de fin d'observation, M. Serge a regardé sa montre à la fin (5H35) mais pas au début. L'heure du début est approximative et la durée de 35 mn est un majorant peut-être disproportionné par rapport à la durée réelle ;
- pour M. Serge, l'observation sonore est disjointe de l'observation visuelle et la précède. C'est après avoir entendu le ronflement et après avoir constaté l'illumination du village (trop faible toutefois pour faire de l'ombre), qu'il a vu la forme lumineuse dans la vigne. Il ne l'a pas vue apparaître ("se poser" selon Mme Lucienne) ni évoluer en azimut. Il n'estime pas qu'elle était au niveau du sol mais à hauteur du premier étage (il montre les fils électriques alimentant sa maison) ;
- la fin de l'observation se fait par diminution progressive puis extinction totale de cette lumière dans la même direction. Le déplacement vers l'ouest - sud - ouest a été moins observé que déduit par M. Serge de la diminution de la taille apparente. De plus, M. Serge rajoute trois informations intéressantes :
 - cette lumière qui éclairait le village et la campagne était "bleue".
 - il y avait pendant ce temps là un vent extrêmement violent venant de l'ouest, qui couchait les arbres du jardin de M. Serge. C'est probablement ce vent inhabituel (le vent fréquent ici souffle du nord) qui a été la cause de plusieurs dégradations dans les jardins des environs. Notons que ce vent aurait porté un bruit émis par le phénomène lumineux mais pourrait aussi l'avoir couvert en secouant les arbres.
 - les lampadaires du village s'allumaient et s'éteignaient (le phénomène "clignotait" au-dessus des vignes). Il est à noter qu'en arrivant dans la région le vendredi 5 mars, à la nuit tombée par temps de vent violent (du nord), le même phénomène a été constaté dans un village voisin par l'enquêteur du GEPAN : extinction totale de lampadaires et ré-allumage quelques instants après.

Tous les éléments d'informations qui précèdent rappellent l'effet couronne de l'enquête 79/03 : village illuminé pendant quelques minutes, lumière bleue immobile qui s'éteint sans

laisser de trace (pas de court-circuit) ; le phénomène lumineux s'accompagne d'un effet sonore modéré (crépitement). Toutefois, dans ce cas là il s'agissait d'un câble moyenne tension (10 kw) très usagé (1929) sous forte humidité (cf. Note Technique n° 5).

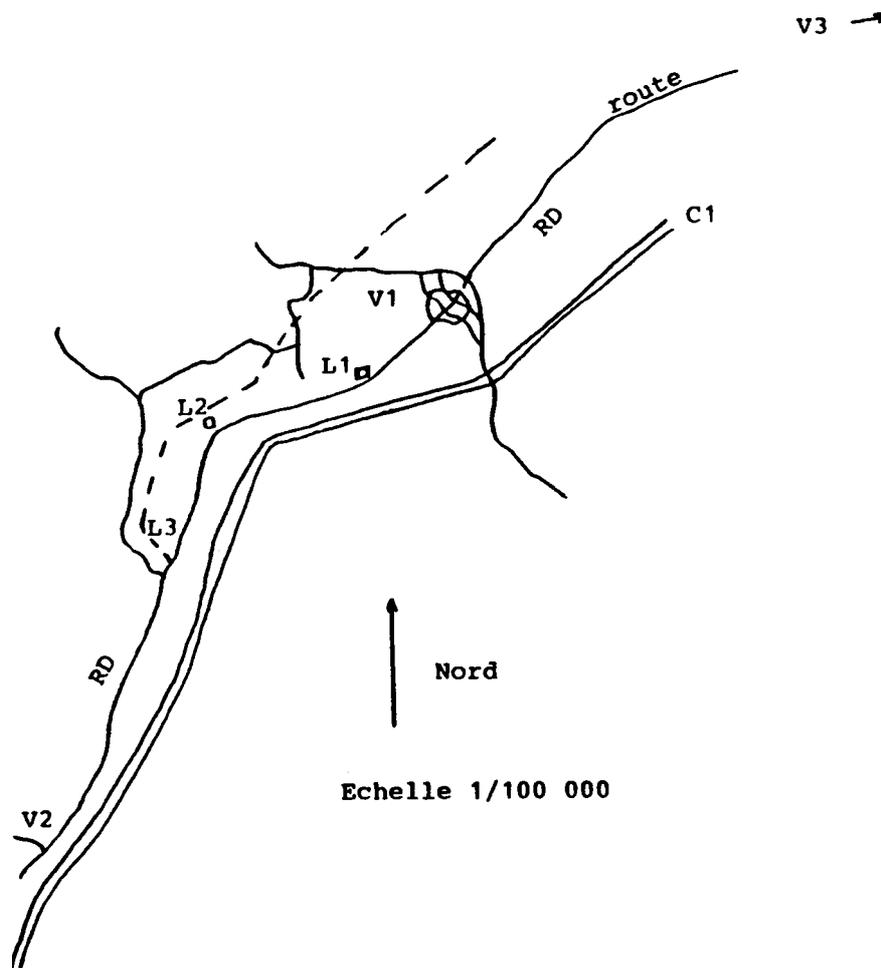


FIGURE 2

4. – REMARQUES

Conformément au souhait du témoin, l'enquête ainsi ébauchée ne se poursuit pas.

Les éléments recueillis ne permettaient pas d'aller au-delà du simple énoncé d'une hypothèse, sans qu'elle soit véritablement explorée. Il s'agit là d'une situation qui n'est pas exceptionnelle :

le GEPAN entreprend des enquêtes lorsqu'on peut penser qu'il sera possible d'accéder aux informations souhaitables mais cette estimation préalable peut s'avérer fautive et l'enquête s'interrompt alors, sans qu'aucune conclusion puisse être tirée.

Finalement, l'affaire que nous avons exposée est un exemple original à bien des égards :

- d'abord parce que l'information est parvenue au GEPAN sans passer par les circuits institutionnalisés de la Gendarmerie Nationale - ensuite parce que le témoin s'est montré très réticent à la continuation d'une enquête à propos de son observation ;

- enfin parce que cette attitude résultait, de l'aveu même de cette personne, du décalage apparu entre l'image sociale des événements et l'image individuelle qu'elle s'en faisait.

Ce dérapage de l'information, fréquent lorsque le thème "OVNI" est en cause, a eu en l'occurrence un effet totalement négatif conduisant à une paralysie de l'enquête. Ceci va tout à fait dans le sens d'une idée déjà rencontrée sous d'autres formes, selon laquelle il y a antinomie entre une démarche d'analyse rigoureuse et fiable de ce type d'information et les attitudes collectives associées au thème "OVNI".

8 - ENQUETE 82/04 – OBSERVATION DU 3 MAI 1982

SOMMAIRE :

1. - INTRODUCTION

2. - TÉMOIGNAGES

LE TÉMOIGNAGE DE MADAME MARTIN

LE TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR GERMAIN

3. - ANALYSE DES DISCOURS

PREMIERS ÉLÉMENTS PERMETTANT DE CARACTÉRISER LE PHÉNOMÈNE
ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE

SYNTHÈSE

4. - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CARTE DU CIEL

RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRES AÉRONAUTIQUES

VOLS DE BALLONS

5. - DISCUSSION

1. - INTRODUCTION

Le lundi 3 mai 1982, le GEPAN est interpellé par une personne, Madame Martin, qui le matin même a observé un "phénomène lumineux étrange" dans le ciel vers 6H30.

2. – TÉMOIGNAGES

Le témoignage de Madame Martin

C'est vers 15 H le lundi 3 mai 1982 que Madame Martin appelle le GEPAN. Au préalable, elle avait pris contact successivement avec l'observatoire de V1 puis celui de V4 qui l'a guidée vers le GEPAN.

"Chaque matin, je quitte mon domicile pour me rendre à mon travail, il est 6H45 lorsque j'arrive devant mon entreprise. En portant mon regard vers le ciel, j'aperçois une lueur très blanche, violente et fixe. Cette lueur est très haute dans le ciel et approximativement en direction du nord. Cette lueur ne devait pas être très éloignée et ne bougeait pas.

A 6H48 très précisément, j'ai consulté ma montre à ce moment, cette lueur s'est décomposée. Il y a eu une explosion, l'une est devenue très petite en s'éloignant vers le nord, l'autre est descendue vers le sol. Pour cette dernière sa couleur était rouge ou marron.

C'était un peu fantastique, on avait jamais vu ça, on a été intrigué et tout de suite on a cherché d'obtenir des informations. Dans la matinée, j'ai téléphoné à V1, mais je ne les ai pas obtenu alors j'ai appelé V4 à l'observatoire. Ils m'ont dit qu'il fallait que je m'adresse à vous.

Plusieurs autres personnes étaient en ma compagnie, des collègues de travail, mais aussi des commerçants qui ouvraient leur boutique. Tout le monde s'est posé la question de savoir ce que c'était".

Le témoignage de Monsieur Germain

Un collègue de Madame Martin, Monsieur Germain, présent également au moment de l'observation, nous communique aussi son témoignage.

"J'ai eu un sentiment de curiosité pour savoir si c'était un phénomène naturel ou bien si c'était un engin. L'impression que j'ai eue : le soleil n'était pas levé, et il y avait une espèce de clarté. Cet objet était haut dans le ciel, il voyait le soleil et nous répercutait la lumière. Sa localisation nous semblait difficile car nous étions sur le pas de la porte de notre entreprise, au centre de V1, et nous apercevions cet objet au travers des branches d'antennes de télévision. Le ciel était bleu sans aucun nuage. J'ai pensé que c'était peut-être un corps de fusée car à un moment une partie s'est éloignée laissant derrière elle une poussière d'étoiles qui est restée, a tourné autour et s'est éteinte. J'ai vu cette surface lumineuse dans le ciel vers 6H30.

La forme ressemblait à un haricot. Cette surface se distinguait des étoiles. La seule surface dans le ciel qu'on voit d'ordinaire c'est la lune, mais ce n'était pas la lune que nous avons vue.

J'ai demandé ensuite à des gens qui étaient sur la terrasse du café en face de l'entreprise s'ils voyaient la même chose que moi.

Ils ont répondu par l'affirmative et m'ont répondu qu'ils ne comprenaient pas non plus ce que cela pouvait être. Ensuite ils ont assisté avec moi à la séparation en deux parties. Trois ou quatre minutes après, il est passé un avion en haute attitude qui se dirigeait de P1 vers V5, il était merveilleusement placé pour observer le phénomène. On avait divers paramètres de référence : premièrement les étoiles étaient visibles et deuxièmement l'avion avec sa traînée mais ce n'était pas cela. Ce qui était curieux, c'est qu'on a vu cette surface se séparer puis un point lumineux qui est resté plusieurs minutes. L'observation statique a duré entre 6H25 et 6H50. La séparation, elle, a duré 4 à 5 minutes".

Le témoignage de Monsieur Germain a été enregistré à la suite de celui de Madame Martin. Les deux personnes n'étaient pas vraiment ensemble au moment des observations, Madame Martin attendant devant la porte de leur entreprise alors que Monsieur Germain se dirigeait vers son lieu de travail, est passé et s'est arrêté devant le café situé en face de l'entreprise.

3. - ANALYSE DES DISCOURS

- **Premiers éléments permettant de caractériser le phénomène**

- a) la direction d'observation

Selon le témoignage de Madame Martin, elle observe le phénomène lumineux depuis le centre de V1 en direction du Nord. Monsieur Germain indique simplement qu'il distinguait cet objet au travers des branches d'une antenne de télévision.

- b) la dimension apparente estimée

Les témoignages sont peu précis sur l'estimation des dimensions du phénomène lumineux. Monsieur Germain nous donne seulement un élément après la séparation puisqu'il compare cette lueur à un petit point lumineux.

- c) la forme

Le premier témoin, Madame Martin, ne fournit guère de détail sur la (ou les) forme(s) de cette lueur.

Par contre, Monsieur Germain essaye de trouver analogiquement une forme qui corresponde à ce qu'il voit. Sa réflexion le pousse tout d'abord à chercher une forme par rapport aux vecteurs aérospatiaux qui peuvent évoluer à de telles altitudes.

Il avance l'idée d'un "*engin*" mais sans donner davantage de détails. Ensuite après la séparation, la fragmentation, il compare un des éléments à un "*haricot*".

- d) luminosité et couleur

Selon les témoignages, la perception de la source lumineuse était très nette car elle contrastait très fortement avec la clarté du ciel.

Cette lueur, d'après Madame Martin, était violente et très blanche dans la phase statique puis, après la séparation, la partie qui s'est dirigée vers le sol était de couleur orange et marron.

Pour Monsieur Germain, cet objet lumineux "*représentait la lumière du soleil*", il voulait sans doute dire sans employer le terme exact, "*réfléchissait la lumière solaire*", ce qui selon lui indiquait que cet objet lumineux n'émettait pas de lumière propre. Le témoin distinguait parfaitement les étoiles, pouvait comparer la différence de luminosité entre elles et le phénomène observé.

- **Evolution du phénomène**

Les témoignages nous apportent à ce sujet des éléments qui concordent dans le sens de deux phases distinctes, dans l'évolution suivie par ce phénomène, pendant toute la durée de l'observation.

a) la phase statique

Le phénomène lumineux serait resté dans une position haute et fixe dans le ciel (début de l'observation par Madame Martin vers 6H15).

Monsieur Germain indique la même position vers 6H50. Beaucoup plus tard, à 6H48 précises pour Madame Martin et 6H50 pour Monsieur Germain, il se serait produit un mouvement brutal ascendant et descendant.

b) phase dynamique

Ensuite, selon les témoins, la forme lumineuse s'est séparée brutalement en deux parties. Madame Martin déclare avoir constaté une explosion et tout de suite après une partie s'est dirigée vers le Nord en diminuant de taille apparente, la seconde est descendue vers le sol.

Monsieur Germain, quant à lui, indique le même scénario en deux phases. Il est cependant plus précis dans sa description de la séparation puisqu'il signale que la partie qui s'est éloignée laissait derrière elle "*une poussière d'étoiles*" mais n'a pas précisé les directions prises par les deux fragments.

- **Synthèse**

Nous possédons dans ce cas d'observation avec témoins multiples, des éléments qui permettent de dégager des indications sur le type de phénomène qui a été observé le 3 mai 1982 dans le ciel de la région de V1.

En résumé on peut dire que celui-ci correspondait aux caractéristiques suivantes :

- il était très brillant, fortement éclairé
- de dimension angulaire apparente plus grosse qu'une étoile
- qu'il était haut dans le ciel (en site) et observé en direction Nord.
- qu'il était fixe pendant plus de 30 minutes
- qu'il y a eu séparation et disparition brutale vers 6H50.

Le GEPAN a appelé le jour même la gendarmerie de V1 pour connaître d'éventuels témoins supplémentaires. La gendarmerie a répondu qu'elle n'avait reçu aucun appel de ce genre et que si tel était le cas elle nous avertirait. Néanmoins, la gendarmerie se renseignerait auprès des autorités compétentes notamment la base aérienne de parachutistes qui pouvait avoir procédé à des largages ou des essais sans en référer aux autorités locales.

4. - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En partant des paramètres fondamentaux de l'observation (date, heure, lieu, direction), nous avons procédé à la recherche des informations susceptibles de nous guider vers une solution, une explication plausible à ce cas d'observation.

- **Carte du ciel**

Une carte du ciel a été dressée au lieu (centre ville) à la date et à l'heure où le phénomène lumineux a été observé dans la direction du Nord.

Bien entendu, la direction du Nord ne peut correspondre à la présence d'autres astres que des étoiles. Cependant, la carte du ciel indique que même assez loin de cette direction aucune planète, ni la lune ni aucune étoile majeure, ne pouvait prêter à confusion

- **Renseignements à caractère aéronautique**

Les bases militaires de V1 et V6 ainsi que les renseignements demandés par l'intermédiaire de la circulation aérienne, n'indiquent aucune manoeuvre ni mouvements particuliers dans le ciel de la région V1.

- **Vols de ballons**

A une cinquantaine de kilomètres au nord de cette localité, le CNES possède à V2 un centre de lâcher de ballons. De ce centre opérationnel permanent, des lâchers de ballons sont occasionnellement effectués, du mois de septembre à mai. Nous avons contacté le centre V2 pour leur demander s'il n'y avait pas eu un lâcher de ballon le 3 mai 1982 au matin. Le responsable des vols nous apprend qu'il a été procédé dans la nuit du 2 au 3 mai à un lâcher de ballon stratosphérique avec une nacelle (charge utile) emportant des expériences scientifiques.

Il nous fournit les premières indications sur le vol :

- date de lancement : nuit du 2 au 3 mai - 23H25 TU (1)
- plafond atteint à 2H02 TU (1)
- séparation à 4H48 TU
- localisation du lieu de récupération à la verticale de V3 à 25 km au Nord Ouest de V1.

(1) L'heure locale s'obtient en ajoutant deux heures à l'heure TU (heure d'été).

L'agent responsable du vol nous précise que nous pourrions obtenir des renseignements plus précis sur les caractéristiques techniques du ballon, mais également sur les paramètres de vol, dès que la télémesure aura été exploitée.

Effectivement, nous obtenons ultérieurement ces renseignements ainsi qu'une carte ci-après localisant les différentes étapes de l'évolution du ballon.

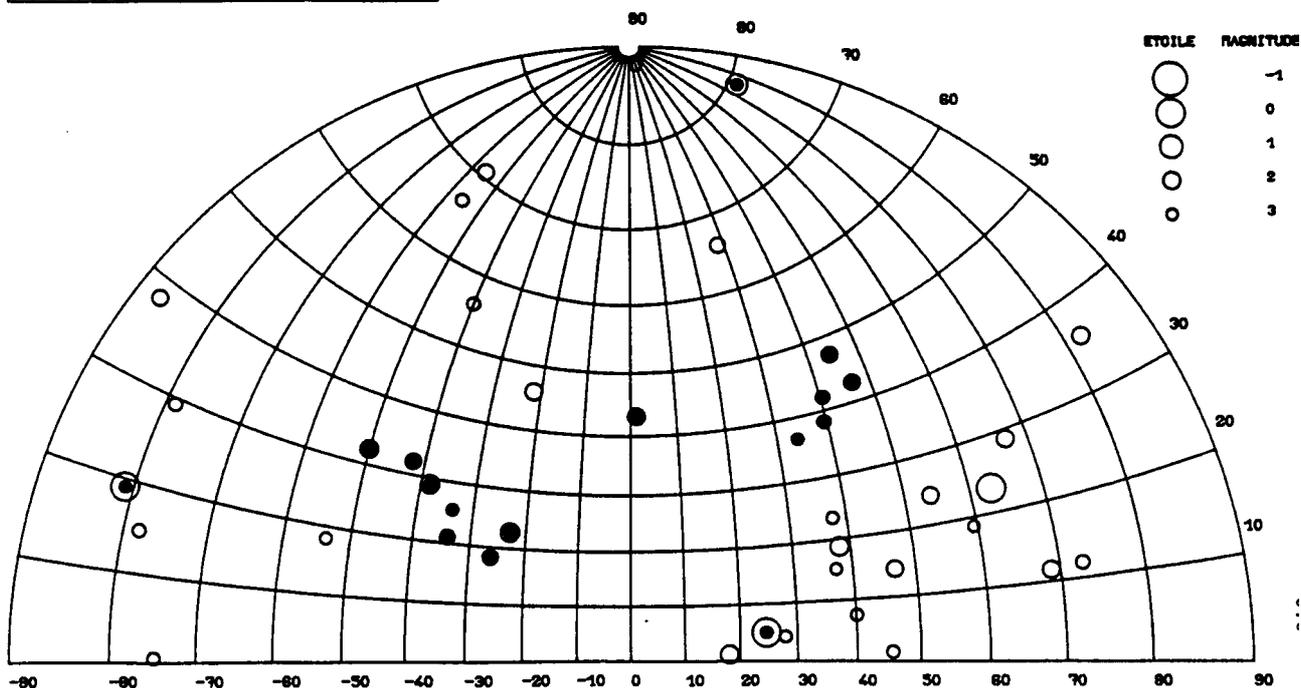
OBS

LUNDI 3 5 1982 A 5 H 0 0 3 TU

LATITUDE NORD (DEG) 43.28

LONGITUDE EST (DEG) -0.37

DEG	SOLEIL	CAPELLA	ARCTURU	DENEB
AZIMUT	68.78	24.68	278.04	75.18
SITE	0.42	5.00	18.14	78.15



- **Renseignements techniques du ballon**

Le Centre National d'Etudes Spatiales dispose à V2 d'une base de lancement de ballons stratosphériques. Ces ballons servent de vecteur à des nacelles équipées de charges instrumentales, d'instruments scientifiques.

- **Caractéristiques du ballon**

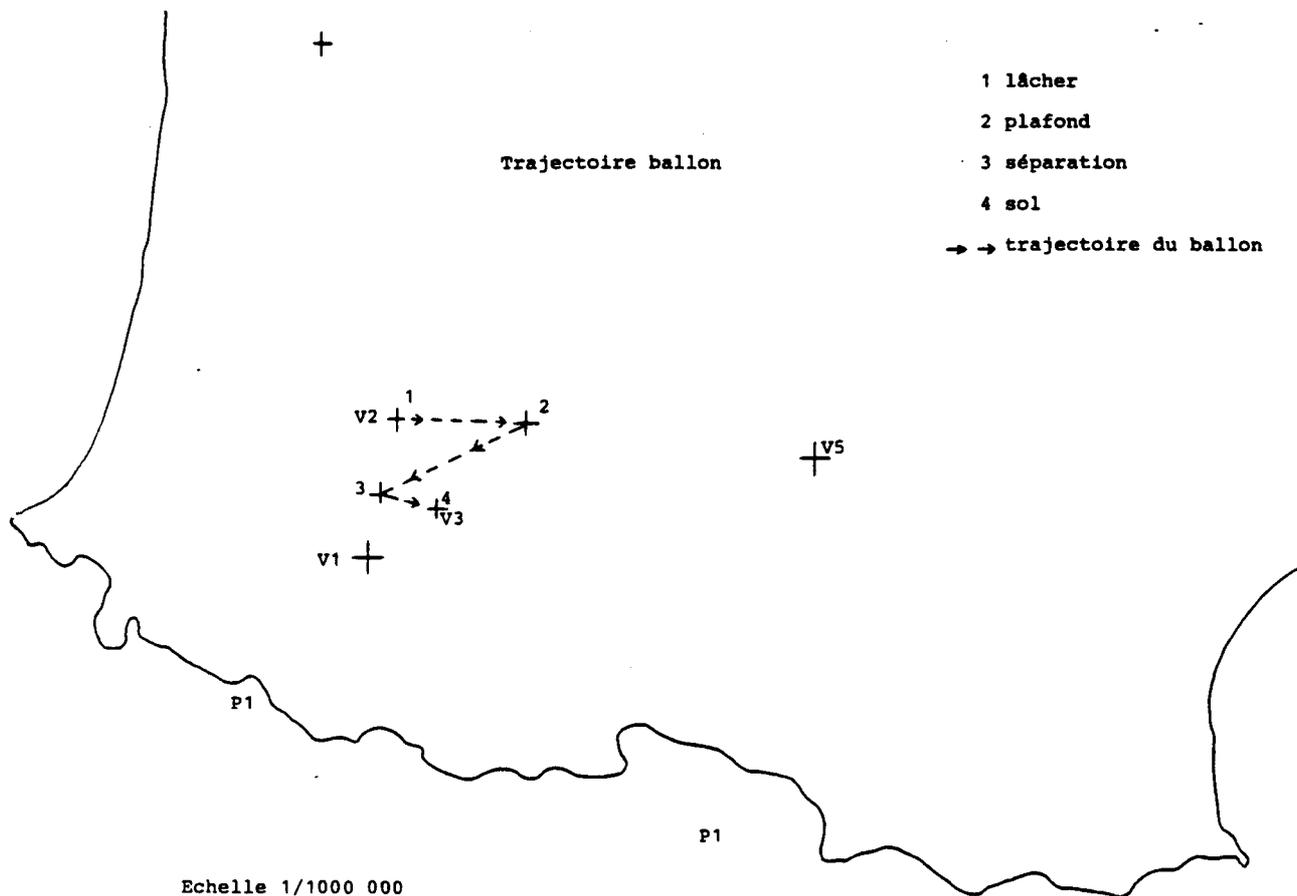
Pour ce vol, le ballon était de type 74352 sphérique américain, d'une contenance de 330 000 m³, longueur des faisceaux de l'enveloppe 136 m ce qui, compte tenu de l'altitude et de la charge utile, lui conférait un diamètre d'environ 100 mètres au plafond.

- poids du ballon : 563 kg
- poids de la charge utile : 607 kg (nacelles servitude et scientifique).

Deux ballons auxiliaires de petite dimension sont utilisés au moment du lâcher pour lever l'enveloppe. Ces deux ballons ont une capacité respective de 1 400 m³ et 500 m³. Ils sont largués peu après le lancement et détruits par télécommande.

- **Éléments généraux du vol (fournis après dépouillement)**

- lâcher 23 H 25 mn TU
- durée montée : 02 H 41 mn
- arrivée au plafond : 2,6 m/s 41 km altitude
- durée plafond 02 H 42 mn
- séparation TC : 04 H 48 mn TU
- lieu d'arrivée au sol V3 (voir carte jointe).



5. - DISCUSSIONS

Les témoignages multiples recueillis ont décrit un phénomène lumineux dont l'évolution a surpris les observateurs. Plus précisément, c'est la séparation de cette lueur en deux parties qui a le plus intrigué les témoins. Madame Martin a noté à 6 H 48 locale cette séparation, Monsieur Germain, de son côté, est moins précis puisqu'il indique l'heure de fragmentation aux alentours de 6 H 50 locale.

Or 6 H 48 est très exactement l'heure de la séparation charge utile ballon ; la direction d'observation, au nord de la ville, qui est mentionnée par les témoins correspond au point de plafonnement du ballon vu de V1.

Quant à la forme "*en haricot*", elle correspond à la silhouette d'un ballon de grosse dimension (jusqu'à 350 000 m³) avec la charge utile placée en dessous.

La séparation semble très proche de la description fournie par Monsieur Germain : il mentionne qu'il aperçut une partie qui s'est éloignée et laissait derrière une poussière d'étoiles. Ceci correspond parfaitement à la séparation entre le ballon et la charge utile par déclenchement télécommandé d'une petite charge pyrotechnique.

La masse sombre, tombant à la verticale, serait alors simplement la charge utile avant ouverture du parachute.

L'intérêt de traiter un tel cas par le GEPAN est grand car il permet, à partir d'un témoignage visuel d'un phénomène parfaitement connu par ailleurs, d'en apprécier la déformation, mais aussi de saisir l'interprétation qui peut en être donnée par l'observateur. Dans ce cas précis, un vol de ballon stratosphérique, qui est quelque chose de banal dans cette région, a surpris quelques personnes qui n'avaient jamais constaté auparavant ce genre de phénomène.

Ces témoins n'ont pas cherché à trouver une interprétation sensationnelle à leur observation, mais leur intérêt a été avivé du simple fait de la difficulté à obtenir une explication auprès des organismes auxquels elles se sont tout d'abord adressées.

9 - ENQUETE 82/05 - OBSERVATION DU 7 SEPTEMBRE 1981

SOMMAIRE :

1. - PRESENTATION DU CAS

INTRODUCTION

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX SUR LA RÉGION

DÉROULEMENT DE L'ENQUETE

CHRONOLOGIE DE LA JOURNÉE DU 18.05.82

2. - OBSERVATION VISUELLE DE M. TIBERE

LE TÉMOIGNAGE

ANALYSE

RÉACTION ET COMPORTEMENT DU TÉMOIN

3. - LA DÉCOUVERTE DU TROU DANS LA CARRIERE

LA CARRIERE

LE TÉMOIGNAGE DES OUVRIERS

4. - LES PRELEVEMENTS ET ANALYSES

L'INTERVENTION DE MME ARLETTE

L'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS

5. - DISCUSSION

LES CHUTES DE MÉTÉORITES

LES CHUTES D'UN ENGIN

DÉCHARGE D'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE

EXPLOSIONS

1. - PRÉSENTATION DU CAS

INTRODUCTION

Le 12 mai 1982, nous recevons au GEPAN un appel téléphonique de M. MAURICE nous signalant un événement qui s'était déroulé quelques mois plus tôt, dans la carrière de son père et dont il voudrait, par curiosité, connaître l'explication.

Le 8 septembre 81 au matin, en arrivant à la carrière, des ouvriers découvrent un trou profond qu'ils ne s'expliquent pas. Ne voyant rien au fond, ils décident de le reboucher. Le même matin, un voisin, M. TIBERE, raconte à M. MAURICE Père qu'il a observé la nuit précédente une lueur avec des étincelles au-dessus de la carrière. L'information se répand rapidement dans le village, des curieux arrivent de toute part...

Certaines personnes, Mme ARLETTE par exemple, recueillent des échantillons de terre avant que le trou ne soit finalement rebouché quelques semaines après. "L'affaire du trou" n'est plus qu'un souvenir jusqu'au jour où Monsieur MAURICE Fils, nouveau propriétaire de la carrière à la suite du décès de son père, nous appelle à Toulouse.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX SUR LA RÉGION

La région où se sont déroulés les événements est vallonnée, avec dans les vallées des champs cultivés, ainsi que de nombreux pâturages. Les villages sont situés sur les crêtes.

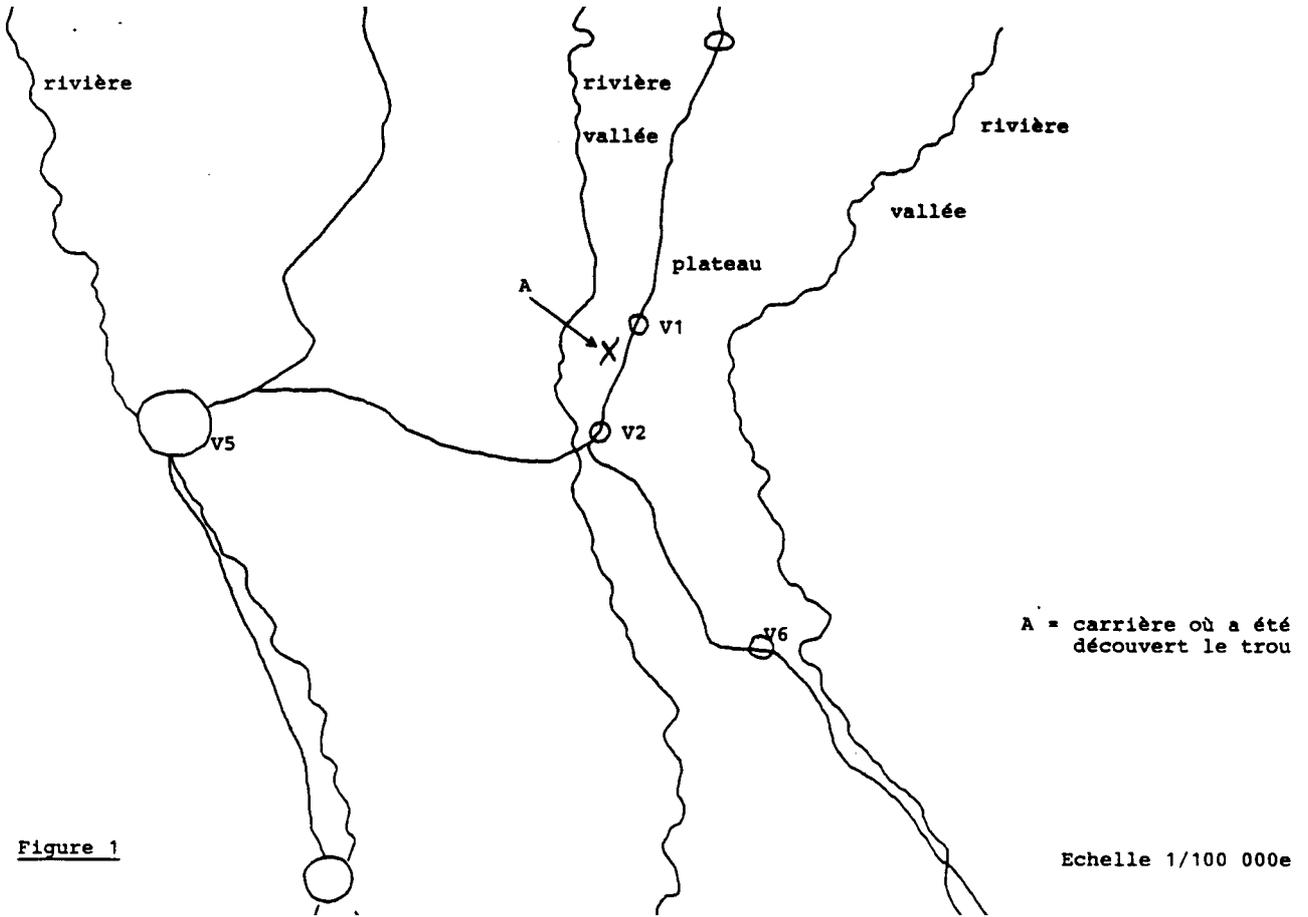
La carrière où le trou a été découvert se trouve sur le plateau entre les villages de V1 et de V2 (voir figure 1).

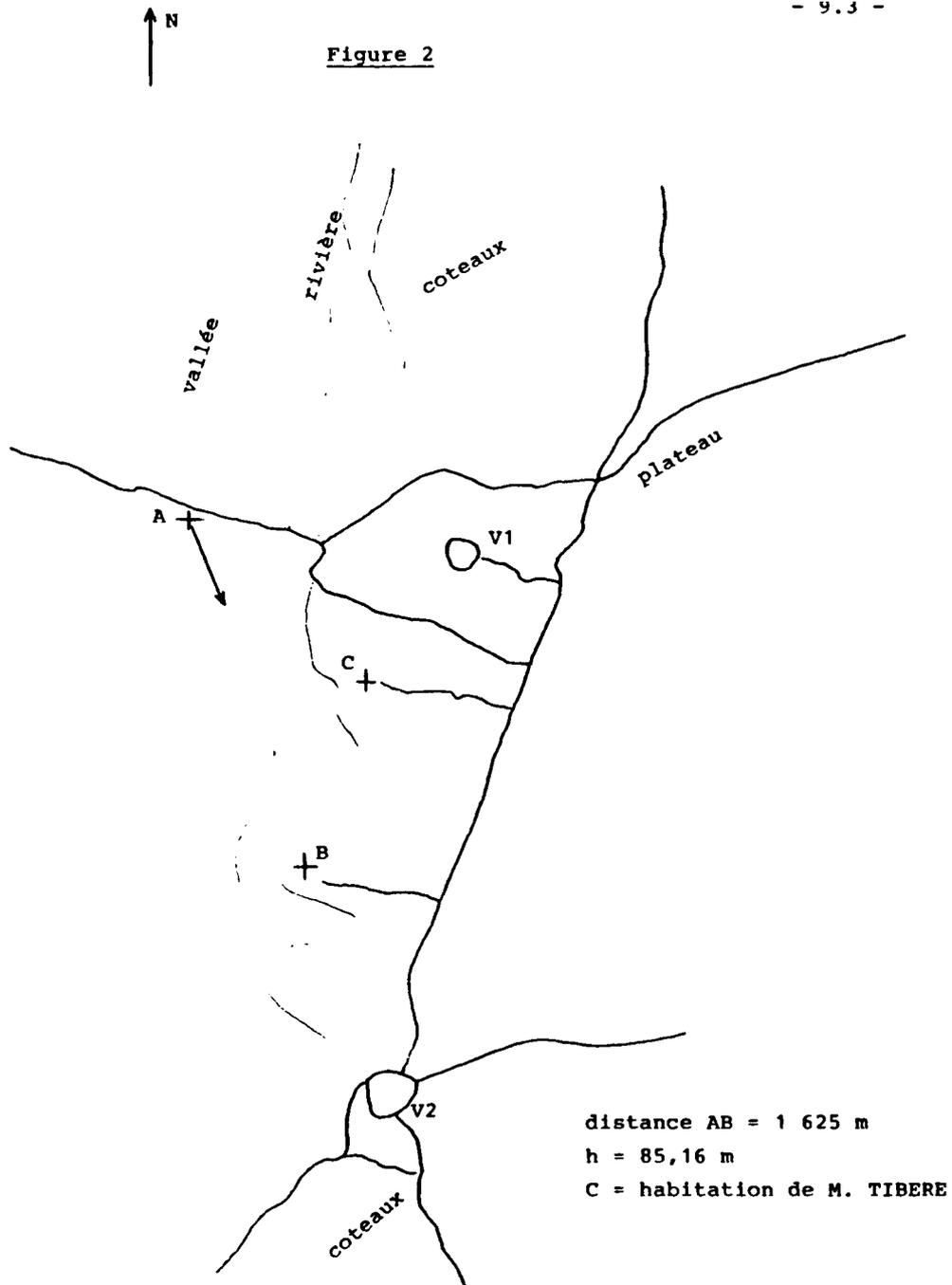
DÉROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête a consisté à se rendre sur les lieux le 18 mai 1982 pour y rencontrer les témoins et procéder aux mesures et reconstitutions. Puis l'analyse s'est développée sur les 3 plans complémentaires suivants :

- l'observation (M. TIBERE)
- la découverte du trou dans la carrière (les ouvriers de la carrière)
- les prélèvements et analyses (Mme ARLETTE).

Cet ordre sera maintenu dans l'exposé qui suit.





Echelle 1/25 000e

2. - OBSERVATION VISUELLE DE M. TIBERE

Monsieur TIBERE est agriculteur dans la commune de V1 au lieu-dit Enduré, à 500 mètres environ de la carrière de M. MAURICE. Monsieur TIBERE possède des terres qui sont distantes de plusieurs kilomètres à partir de sa ferme.

Le soir du 7 septembre 1981, vers 23 heures, alors qu'il se rend dans un champ voisin de celui qu'il travaille, dans la plaine au pied du village de V1, son regard est attiré par une lueur intense qui le surprend à cette heure tardive. Il continue néanmoins son travail et ce n'est que le lendemain matin alors qu'il se rend chez son voisin M. MAURICE qu'il apprend

que les ouvriers de la carrière ont découvert un trou profond près des engins garés pour la nuit.

LE TÉMOIGNAGE (extraits)

"J'étais dans ma moissonneuse-batteuse, j'allais franchir le fossé qui sépare le champ du voisin de la parcelle à récolter quand j'ai vu une gerbe de feu monter au-dessus des arbres sur la colline et tomber en parapluie. Cela s'est passé au-dessus de la colline en face à droite du bosquet rond, un peu à gauche du peuplier (voir photo). Je n'ai pas entendu de bruit, le moteur de la machine s'entendait fort, même dans la cabine avec la porte fermée".

ANALYSE

Monsieur TIBERE nous accompagne sur les lieux de l'observation en vue d'effectuer une reconstitution. Le jour de l'enquête, les conditions atmosphériques défavorables (pluie) nous ont empêchés de procéder à une véritable reconstitution. Néanmoins, les photographies polaroid ainsi que les plans et cartes permettront de compléter les informations.

Par exemple pour la localisation du phénomène, M. TIBERE se replace à l'endroit où, dans la nuit du 7 septembre 1981, au volant de sa machine, il franchissait un petit fossé (40 cm). Voir figure 2, point A.

Nous prenons une photographie de cet emplacement (figure 3).

Carrière vue du champ où M. TIBERE était le 7/09/81





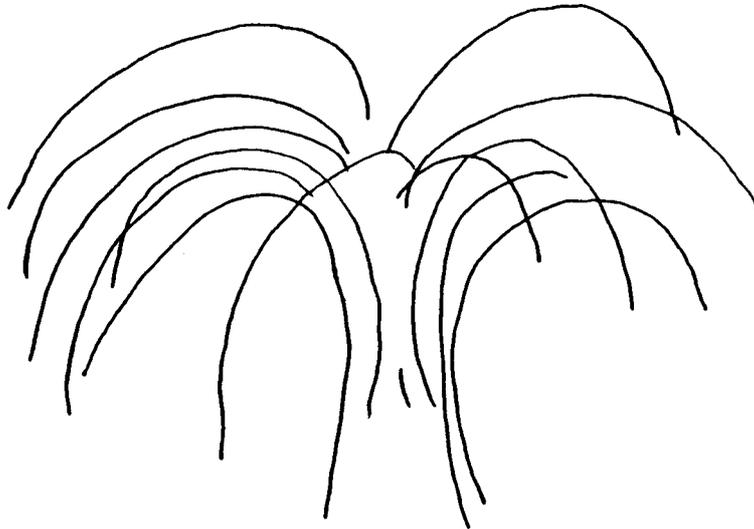
Vallée vue depuis la carrière

X Endroit où se situait M. TIBERE

Figure 3

Le 18/05/82

Figure 4



Largeur estimée : 1/2 bouquet d'arbre

Dessin fait par le témoin M. TIBERE

Monsieur TIBERE nous indique que cette gerbe lumineuse était au-dessus de la carrière (point B, figure 2), visible de l'endroit où il était.

La distance entre A et B est de 1625 m.

Pour la trajectoire du phénomène lumineux, le témoin mentionne qu'il n'y a pas eu de déplacement azimutal mais uniquement en site : *"La gerbe est montée au-dessus du bosquet vers le ciel et s'est écartée en retombant en forme de parapluie"*.

Quant à la forme du phénomène lumineux il est décrit par M. TIBERE comme étant celui *d'un champignon qui s'écarte comme des milliers d'étoiles, en retombant en forme de parapluie...*

Monsieur TIBERE a réalisé un dessin qui correspond à la phase la plus lumineuse (figure 4).

Concernant la luminosité et la couleur du phénomène, il faut noter que les conditions atmosphériques étaient bonnes le soir de l'observation, Monsieur TIBERE moissonnait et il ne pouvait le faire qu'avec un temps le permettant.

Il précise qu'il percevait les étoiles. La lueur qu'il a observée correspondait à l'éclat d'un feu d'artifices surtout dans la partie nominale en forme de gerbe lumineuse. La couleur qu'il nous indique était rouge orangé uniquement pendant la durée du phénomène.

D'ailleurs le phénomène lumineux, d'après le témoin, a été très bref. Monsieur TIBERE précise que celui-ci n'excédait pas quelques secondes : *cela a duré l'espace d'un éclair*.

De plus, M. TIBERE déclare que, dans les conditions où il se trouvait, sur une machine au fonctionnement bruyant, il n'a rien entendu lorsqu'il a aperçu cette lueur.

Il nous reste à essayer d'évaluer la dimension du phénomène lumineux observé par M. TIBERE. D'après ses propos la dimension apparente était très importante : *la gerbe montait à peu près à la même hauteur que le bosquet supérieur...*

N'ayant pu pour les raisons invoquées précédemment faire de mesures précises avec le témoin, nous lui avons demandé d'estimer approximativement cette dimension. Bras tendu, le témoin indique que la gerbe recouvrait deux doigts. Sachant que la distance angulaire apparente de deux doigts bras tendu est égale à :

$$\alpha = 3,5 \text{ cm} / 65 \text{ cm} = 0,053$$

Comme Monsieur TIBERE était à 1625 mètres de la carrière, nous pouvons estimer la hauteur présumée de la lueur à 87 mètres environ.

Compte tenu des erreurs (longueur du bras, des doigts, etc.), cette dimension semble cohérente avec les estimations verbales, car les arbres du bosquet sur la colline à gauche de la carrière sont hauts de 30 mètres environ et le témoin a indiqué que la gerbe dépassait cette hauteur.

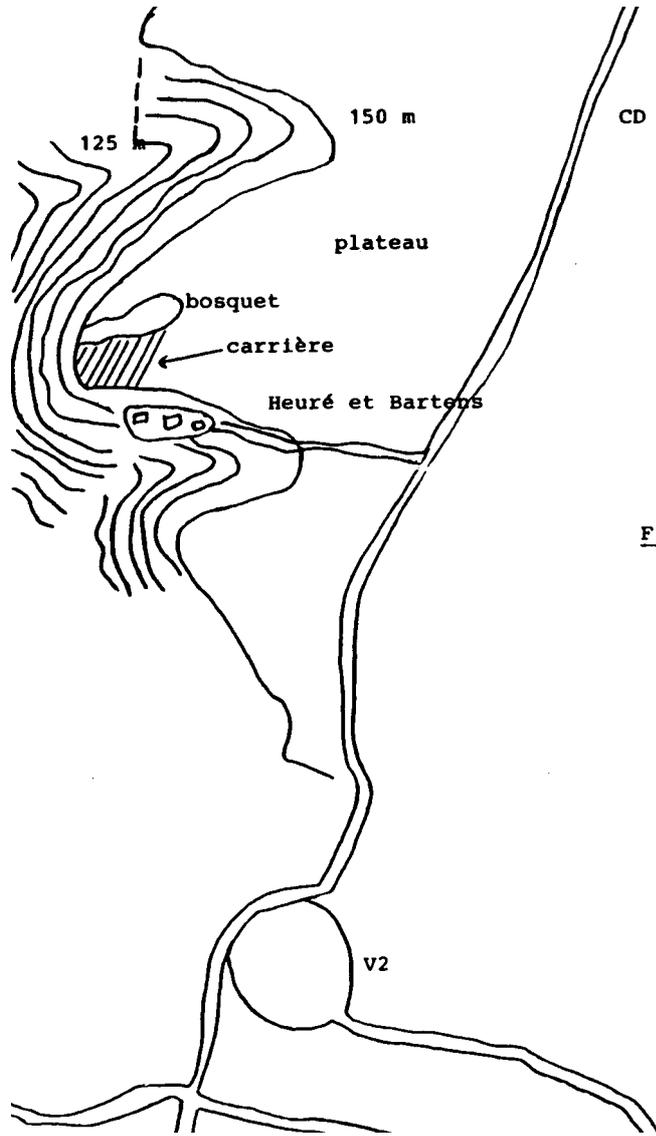


Figure 5

Echelle 1/5 000e



Carrière



Terre en tas destinée à recouvrir après exploitation du gisement



Carrière
Vue en coupe du gisement
Figure 6

RÉACTION ET COMPORTEMENT DU TÉMOIN

Après cet événement Monsieur TIBERE n'a pas réagi émotionnellement. Il a continué son travail puis est rentré chez lui vers 1 heure du matin. Ce n'est que le lendemain matin en se rendant chez Monsieur MAURICE qu'il a été averti par le propriétaire de la carrière, qu'un trou anormal avait été découvert. A ce moment il fait le rapprochement avec ce qu'il avait observé la nuit précédente.

Monsieur TIBERE n'a jamais tenté de chercher exactement ce qui aurait pu provoquer ce trou et cette lueur "*peut-être un engin tombé, mais je ne l'ai pas vu*".

3. - LA DÉCOUVERTE DU TROU DANS LA CARRIÈRE LA CARRIÈRE

La carrière en question est située sur la commune de V2 au lieu-dit Heuré et Bartens (voir figure 2, point F et figure 5). Cette carrière est la propriété de Monsieur MAURICE. Elle est exploitée à ciel ouvert sur le haut du plateau. Ce sont essentiellement des pierres et gravières qui en sont extraites (voir figure 6). Les gisements une fois épuisés, la couche de terre arable est remise sur le site. C'est ainsi qu'à l'endroit où le trou fut trouvé nous ne pûmes en constater la présence car la couche de terre avait été remise.

LE TÉMOIGNAGE DES OUVRIERS

D'après les déclarations qu'ils nous ont faites le 18 mai 1982, les deux ouvriers qui travaillaient à la carrière ont découvert le trou le 8 septembre 1981 au matin, soit le lendemain de l'observation par M. TIBERE du phénomène lumineux. C'est en voulant déplacer un tracto-pelle (qui se tenait devant le trou) que l'un d'eux a failli renverser l'engin, sa roue arrière ayant mordu l'entrée du trou. (*"A peu près soixante dix centimètres de diamètre"*). Il a appelé son collègue et tous deux ont observé le trou. Ils ont constaté que *"les bords étaient noirs, le trou était rond comme une buse, lisse à l'intérieur, noir au fond"*. Ils ont évalué la hauteur à *"un homme et demi, à peu près"*.

Un des ouvriers s'est alors rendu à V1 chez M. MAURICE pour lui signaler la présence du trou. Celui-ci occupé à d'autres affaires n'a pas écouté : *"il m'a dit de retourner travailler"*.

De retour à la carrière, l'ouvrier a alors comblé le trou avec du sable et a eu la présence d'esprit de mettre une barre de fer pour en marquer l'emplacement. Quelques temps plus tard, pour les besoins de leur travail, le terrain a été remblayé (terre et cailloux) et le trou oublié momentanément.

4. - LES PRELEVEMENTS ET ANALYSES

L'INTERVENTION DE MME ARLETTE

Mme ARLETTE est agricultrice à V2. Avertie par des voisins elle a rencontré le propriétaire de la carrière dès le 8 septembre 81. Elle a entrepris des démarches auprès de personnes pouvant lui apporter une aide pour expliquer la présence de ce trou.

En discutant quelques semaines après, avec sa cousine, celle-ci lui apprend qu'elle connaît un membre d'une société d'astronomie. Mme ARLETTE contacte cette personne et lui suggère de téléphoner tous les deux jours à M. MAURICE dans le but d'obtenir l'autorisation de faire recreuser le trou et avec l'espoir d'y retrouver quelque chose.

Deux mois environ avant la venue du GEPAN, les ouvriers de la carrière, M. MAURICE, Mme ARLETTE et 2 ou 3 personnes de la société d'astronomie/commencent les fouilles. L'emplacement du trou a pu être retrouvé grâce à la barre de fer. Après avoir déblayé à la pelle le sable qui avait servi à le combler, une mine est placée pour dégager davantage l'entrée du trou. Il est ensuite procédé au creusement jusqu'à 4 ou 5 mètres de profondeur. La nature du fond (sablonneux et instable) ne permettant pas d'aller plus loin, les recherches sont arrêtées sans que rien ne soit trouvé. Cependant, les membres de la société d'astronomie procèdent à quelques prélèvements de terre sur les bords du trou et chacun s'en va, peu satisfait de la démarche.

Quinze jours avant la venue du GEPAN, le trou est définitivement comblé.

Au total, Mme ARLETTE aura donc joué un rôle certain dans cette affaire puisque c'est à son initiative que des fouilles ont été entreprises et des prélèvements faits. Ses démarches ne se sont arrêtées qu'en désespoir de cause, parce qu'on n'avait rien trouvé au fond du trou.

Il n'est pas impossible que Mme ARLETTE ait sans doute désiré trouver une explication paranormale à la présence de ce trou. Dans cette optique, ce seraient ses attentes qui permettraient d'expliquer le fait qu'elle ait mis autant de persévérance dans ses démarches.

L'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS

Mme ARLETTE nous indique que les échantillons de terre prélevés par le club d'astronomie de V3 ont été confiés en partie à un laboratoire pour analyse. Elle nous précise qu'il reste probablement de la terre prélevée qui n'a pas été analysée, qu'elle fera la nécessaire pour nous faire parvenir celle-ci. Quant aux analyses déjà faites en laboratoire, elle ne pourra sans doute pas nous en fournir les résultats, ayant perdu le contact nécessaire.

Le 21 mai 1982, nous recevons un colis contenant des morceaux de terre. Il s'agit de deux morceaux de 100 gr environ chacun, faits de marne en formation (calcaire). Des traces veinées noires structurelles sont visibles à la surface.

- Résultats des analyses -

Nous avons fait parvenir ces échantillons au laboratoire central de la préfecture de police de V7. Les analyses n'ont fait ressortir aucun autre élément que les composés calcaires de la terre.

5. - DISCUSSION

Faute d'avoir obtenu par l'analyse chimique des indications sur la nature des événements intervenus, la discussion se limitera aux caractéristiques générales issues des différents témoignages celui de M. TIBERE pour le phénomène lumineux, celui des ouvriers pour le trou. Rappelons-en les éléments majeurs :

- Lueur -

Trajectoire montante, du sol jusqu'à 100 m de haut environ
Eclatement en gerbe et dispersion pendant la retombée.
Bruit éventuel (couvert par celui de la moissonneuse).
Durée brève.

- Le trou -

Diamètre de 0,60 à 1 m.
Profondeur : un peu plus que la hauteur d'un homme.
Forme cylindrique.
Bords parfaitement "découpés" et nets ; traces noires sur les flancs.

Par rapport à ces appréciations, nous allons rappeler les caractéristiques générales de quatre types de phénomènes :

- chutes de météorites
- chutes d'engins (avions, fusées...)
- décharges d'électricité atmosphérique
- explosion d'une charge de poudre

LES CHUTES DE METEORITES

Nous avons contacté M. PELLAS, météorite au Muséum d'Histoire Naturelle pour connaître les caractéristiques visuelles et sonores des météores qui sont susceptibles d'atteindre le sol et d'y créer une trace.

Ces météorites arrivant sur terre ont le plus souvent une dimension de l'ordre de 10 à 20 cm. Ces chutes sont caractérisées par trois aspects :

- le bruit,
- la traînée lumineuse,
- le cratère d'impact.

- Le Bruit -

D'après Monsieur PELLAS un gros bolide (météorite) qui pénètre dans l'atmosphère doit provoquer une onde de choc perceptible dans un rayon de quelques kilomètres aux alentours. Il est à noter que ceci se produit en altitude et non au sol. Mais pour le cas qui nous occupe, aucun témoignage n'a été recueilli, le lendemain et les jours suivants, signalant un bruit important (genre bang supersonique) dans la région, le soir du 7 septembre 1981.

- La traînée lumineuse -

La traînée lumineuse (météore) qui accompagne la rentrée d'une météorite n'est visible qu'en altitude jusqu'à 20 km généralement. En-dessous, l'objet n'a plus assez de vitesse pour s'échauffer suffisamment et ainsi rayonner. Il n'est plus visible. De plus, une gerbe d'étincelles comme il est mentionné plus haut, est impossible à observer si près du sol.

- Le cratère -

La description du trou qui nous est faite ne peut pas correspondre à l'impact d'une météorite. Lorsqu'il y a chute jusqu'au sol, il y a une explosion du sol et il se forme un cratère conique dont le rapport entre la profondeur et le diamètre en surface est de l'ordre de 4.

De plus, d'après le Pr. PELLAS, étant donné les dimensions relevées on aurait probablement retrouvé le bolide au fond du trou. La forme cylindrique parfaite (de 60 à 70 cm de diamètre) ainsi que la hauteur (1,80 à 2 m) ne correspondent pas à l'impact d'une météorite.

LES CHUTES DE TOUT OU PARTIE D'UN ENGIN (avion, hélicoptère...)

Cette solution semble cohérente avec l'apparition de la lueur (explosion d'un réservoir ?) et éventuellement le trou. Mais aucune trace d'un quelconque élément n'a été retrouvée éparpillée aux alentours ou au fond du trou.

DECHARGES D'ELECTRICITE ATMOSPHERIQUE

La station météorologique de V5 située à quelques kilomètres du lieu nous a communiqué pour la journée du 7 septembre 1981 les informations sur les conditions météorologiques :

Temps ensoleillé, un peu brumeux, nuages en soirée, vent Sud-Est modéré, température mini 17,8°, maxi 30,2°.

Monsieur TIBERE nous a signalé dans son témoignage les éléments météorologiques à V1 "*le temps était beau, je distinguais les étoiles*".

La confrontation des informations météorologiques de la station de V5 et du témoignage de M. TIBERE ne fait pas du tout état d'un temps orageux. Les décharges d'électricité atmosphérique peuvent avoir des manifestations lumineuses très variées (éclairs, foudre en boule) et provoquer des dégâts au sol très divers (trous, vitrification éventuelle*) mais aussi bien le phénomène lumineux que le trou tels qu'ils ont été décrits dans notre cas ne correspondent à aucune description antérieure d'effet de foudre.

* Voir enquête 81/07 et 09 - Note Technique N°12.

EXPLOSIONS

Finalement la description du phénomène lumineux par M. TIBERE, vive lueur brève montante qui s'écarte en gerbe, suggérerait plutôt une explosion.

Sachant que cette lueur venait de la carrière, M. TIBERE n'en a pas spécialement été troublé, si ce n'est par l'heure inhabituelle et par la dimension du phénomène. Il a par ailleurs rejeté l'hypothèse d'un feu d'artifice local car la date de la fête du village (V2) ne correspondait pas.

Mais le propriétaire de la carrière de son côté est formel. Cela ne pouvait pas être dû aux ouvriers car ils ne travaillent pas de nuit à la carrière. En outre les explosifs utilisés à la carrière sont rigoureusement contrôlés et stockés dans un local fermé à clefs.

Le propriétaire de la carrière nous a indiqué qu'il n'avait pas constaté de disparition d'explosif. Les quantités utilisées quotidiennement pour les tirs de mines entre 10 et 12 heures sont très faibles : quelques bâtons de 500 grammes. M. MAURICE nous a communiqué les type et numéro des explosifs utilisés (Dynamite Nobel Bozel 590 et D7) en nous précisant que ce sont des explosifs classiques vendus pour tous les tirs de mine en carrière.

Devant cette réponse du propriétaire de la carrière qui affirme ne pas être responsable d'une explosion éventuelle on peut à ce moment envisager une hypothèse : la volonté de se débarrasser de matériaux explosifs devenus encombrants. Plusieurs arguments militent en faveur de cette hypothèse :

- carrière isolée (habitations les plus proches à 500 m) mais facilement accessible par la route
- l'heure : la nuit vers 11 heures
- l'ampleur de l'explosion qui implique une grande quantité d'explosifs (une gerbe de près de 100 mètres de hauteur et qui déplace environ 2 mètres cubes de graviers).

Une donnée contredit apparemment l'hypothèse de l'explosion : il s'agit de l'absence de bruit. Rappelons cependant que la nature de l'explosif éventuel, la configuration des lieux (carrière en contrebas de la colline) et le niveau sonore élevé de la moissonneuse, pourraient lever cette contradiction.

L'analyse des échantillons de terre n'a pas confirmé la présence d'éventuelles traces d'explosif mais les conditions de prélèvement y sont sans doute pour beaucoup.

Pour finir, il faut signaler qu'il était certainement difficile a priori de mener une enquête approfondie sur ces événements, en raison de leur date lointaine au moment où le GEPAN en a été informé. Les conclusions à en attendre ne pouvaient être, et ne sont, que partielles et limitées. Elles permettent cependant de proposer un scénario plausible et cohérent avec l'ensemble des données recueillies.